

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 28 novembre 2024

DCM N° 24-11-28-6

Objet : Examen pour l'exercice 2023 des rapports annuels des délégations de service publics, du rapport annuel du camping municipal géré en régie et du rapport d'activité du Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les Concessionnaires auxquels la Ville de Metz a confié l'exploitation des services publics doivent lui remettre un rapport annuel comportant une analyse de la qualité et des conditions d'exercice du service ainsi que les comptes retraçant la totalité des opérations relatives à leur activité. L'examen de ces rapports ainsi que celui du camping municipal géré en régie pour l'année 2023, dont une synthèse est jointe à la présente délibération, est mis à l'ordre du jour du Conseil Municipal qui est invité à en prendre acte.

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux constituée par la Ville de Metz s'est réunie et a examiné l'ensemble des rapports de délégation de service public remis par les délégataires au titre de l'année 2023.

Ladite Commission présente également à l'Assemblée Délibérante un état des travaux réalisés par elle au cours de l'exercice précédent. Ce rapport est joint en annexe à la présente délibération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-3, L.1413-1, L.2224-5, L.5211-39 et D. 2224-14 et suivants,

VU les rapports annuels produits par les Délégataires pour l'exercice 2023 et les synthèses produites à l'appui de la présente délibération,

VU le rapport annuel du camping géré en régie pour l'exercice 2023 produit à l'appui de la présente délibération,

VU l'examen, en date du 12 novembre 2024, fait par la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur les rapports annuels des Délégataires de service public de la Ville et celui du camping municipal,

VU l'examen en date du 12 novembre 2024, fait par la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur le rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présenté par son Président pour l'année 2023,

CONSIDERANT que le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux doit présenter au Conseil Municipal le rapport d'activité de ladite Commission au titre de l'exercice 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** du contenu, pour communication, des rapports annuels des délégataires de service public de la Ville pour l'exercice 2023 et de la note de synthèse desdits rapports.
- **DE PRENDRE ACTE** du contenu, pour communication, du rapport annuel du camping municipal géré en régie pour l'exercice 2023.
- **DE PRENDRE ACTE** du contenu, pour communication, du rapport d'activité retraçant l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année 2023.

Service à l'origine de la DCM : Contrôle de Gestion Externe Commissions : Commission Consultative des Services Publics Locaux Référence nomenclature «ACTES» : 1.4 Autres types de contrats

Rapport annuel de synthèse

DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Synthèse 2023

2024

CONTRÔLE
DE GESTION
EXTERNE



SOMMAIRE

I.	Stationnement	3
1.	<i>Stationnement sur voirie</i>	4
II.	Sports et Population	16
1.	<i>Le Golf</i>	17
2.	<i>Les Arènes</i>	24
3.	<i>Fourrière automobile</i>	34
III.	Service géré en régie	42
1.	<i>Camping municipal</i>	43

Ce document répond aux obligations de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été établi à partir des rapports annuels d'activités transmis par les délégataires auxquels la Ville de Metz a confié l'exploitation de services publics.

1

STATIONNEMENT

1. STATIONNEMENT SUR VOIRIE

Service : Direction Organisation, Méthodes, Contrôle de Gestion, Evaluation Année : 2023 Service gestionnaire : Direction de la Mobilité et des Transports	Code délégation : V_Voirie Stationnement sur Voirie	Date : 1 août 2024 Politique publique : SASU Domaine d'activité : Stationnement sur voirie																													
Etablissement Situé à : 13 rue du Coëtlosquet 57 000 METZ Nature du contrat : Affermage Signé le : 01/01/2017 Avec effet au : 01/01/2017 Échéance : 31/12/2025 Durée : 7 ans Nb de Places de Stationnement <table border="1"> <tr><td>2021</td><td>4 875</td></tr> <tr><td>2022</td><td>4 875</td></tr> <tr><td>2023</td><td>4 791</td></tr> </table>	2021	4 875	2022	4 875	2023	4 791	INDICATEURS ♦ Activité Éléments Financiers (En euros HT) <table border="1"> <thead> <tr><th></th><th>2021</th><th>2022</th><th>2023</th></tr> </thead> <tbody> <tr><td>Rémunération du délégataire</td><td>641 133 €</td><td>1 562 635 €</td><td>968 188 €</td></tr> <tr><td>Résultat Net</td><td>-843 241 €</td><td>-30 728 €</td><td>-366 335 €</td></tr> <tr><td>Redevances</td><td>2 610 800 €</td><td>2 610 800 €</td><td>2 610 800 €</td></tr> <tr><td>Nombre d'usagers</td><td>1 903 946</td><td>2 092 510</td><td>2 110 727</td></tr> <tr><td>% Abonn-Résidents / Nb de places</td><td>70%</td><td>73%</td><td>74%</td></tr> </tbody> </table>		2021	2022	2023	Rémunération du délégataire	641 133 €	1 562 635 €	968 188 €	Résultat Net	-843 241 €	-30 728 €	-366 335 €	Redevances	2 610 800 €	2 610 800 €	2 610 800 €	Nombre d'usagers	1 903 946	2 092 510	2 110 727	% Abonn-Résidents / Nb de places	70%	73%	74%
2021	4 875																														
2022	4 875																														
2023	4 791																														
	2021	2022	2023																												
Rémunération du délégataire	641 133 €	1 562 635 €	968 188 €																												
Résultat Net	-843 241 €	-30 728 €	-366 335 €																												
Redevances	2 610 800 €	2 610 800 €	2 610 800 €																												
Nombre d'usagers	1 903 946	2 092 510	2 110 727																												
% Abonn-Résidents / Nb de places	70%	73%	74%																												
Exploitant : Raison sociale : SASU Metz Stationnement Forme juridique : SASU Adresse : 13 rue du Coëtlosquet 57000 METZ Capital : 200 000 € Société dédiée : OUI Société Mère : SA INDIGO INFRA Immeuble Ile-de-France 4 place pyramide F-92800 PUTEAUX LA DEFENSE	% Abonn-Résidents / Nb de places 	Nombre d'usagers 																													
	Recettes totales annuelles par place 																														

1. COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION

<i>Compte de résultat de la délégation</i>				
Délégation :	Année		2023	
Stationnement sur Voirie	Stationnement sur voirie			
	2022	2023	Ecart en €	Ecart en % 2023 - 2022
Produits d'exploitation				
Recettes Activité	1 562 635	968 188	- 594 447	-38%
Autres Produits et reprises	-	193 936	193 936	
Total Produits d'exploitation	1 562 635	1 162 124	- 400 511	-26%
Charges d'exploitation				
Achats, Serv Ext et autres	279 787	244 859	- 34 928	-12%
Sous traitance	421 604	379 537	- 42 067	-10%
Charges de personnel	211 336	365 469	154 133	73%
Redevances Collectivité	5 000	5 000	-	0%
Frais de siège	138 794	115 138	- 23 656	-17%
Impôts et taxes	20 697	3 418	- 17 279	-83%
Dotations aux amortissements	15 907	173 182	157 275	989%
Dotations aux provisions	-	-	-	
Autres charges	2 558	-	- 2 558	-100%
Total Charges d'exploitation	1 095 683	1 286 603	190 920	17%
Résultat d'exploitation	466 952	- 124 479	- 591 431	-127%
Excédent Brut d'Exploitation	482 859	48 703	- 434 156	-90%
Résultat financier	414 471	- 147 409	- 561 880	-136%
Résultat exceptionnel	- 30 728	- 366 335	- 335 607	1092%
Impôts bénéfice	-	-	-	
Résultat net	- 30 728	- 366 335	- 335 607	1092%

Compte d'exploitation en € H.T.

2. ANALYSE FINANCIERE

Sur cette 7^{ème} année de réalisation du contrat, les recettes finales perçues par le délégataire s'établissent à 968 K€, soit une baisse de -38% par rapport à 2022 (les recettes de 2022 intégraient une compensation de 500k€ en lien avec la période COVID ce qui explique cette baisse). La rémunération finale du délégataire dépend notamment des recettes totales d'activité. Les modalités de calcul de la rémunération du délégataire sont les suivantes : le délégataire, par convention de mandat établie avec la Ville de Metz, collecte les recettes totales du stationnement sur voirie (3 811k€ TTC en 2023), qu'il verse à la Trésorerie Municipale. Sur ce montant total de recettes, la Ville perçoit une part fixe de redevance de **2 606K€** en 2023 (montant modifié par avenant n°2 et confirmé dans l'avenant n°3 en mai 2021), ainsi qu'une part variable selon le montant total des recettes collectées. Le seuil de déclenchement de la part variable n'a jamais été atteint. Une fois ces deux parts soustraites des recettes totales collectées, le délégataire obtient sa rémunération (nommée ici "recettes activité"). Cette rémunération du délégataire est entendue hors taxes (TVA à 20%), le délégataire reversant la TVA à l'administration fiscale.

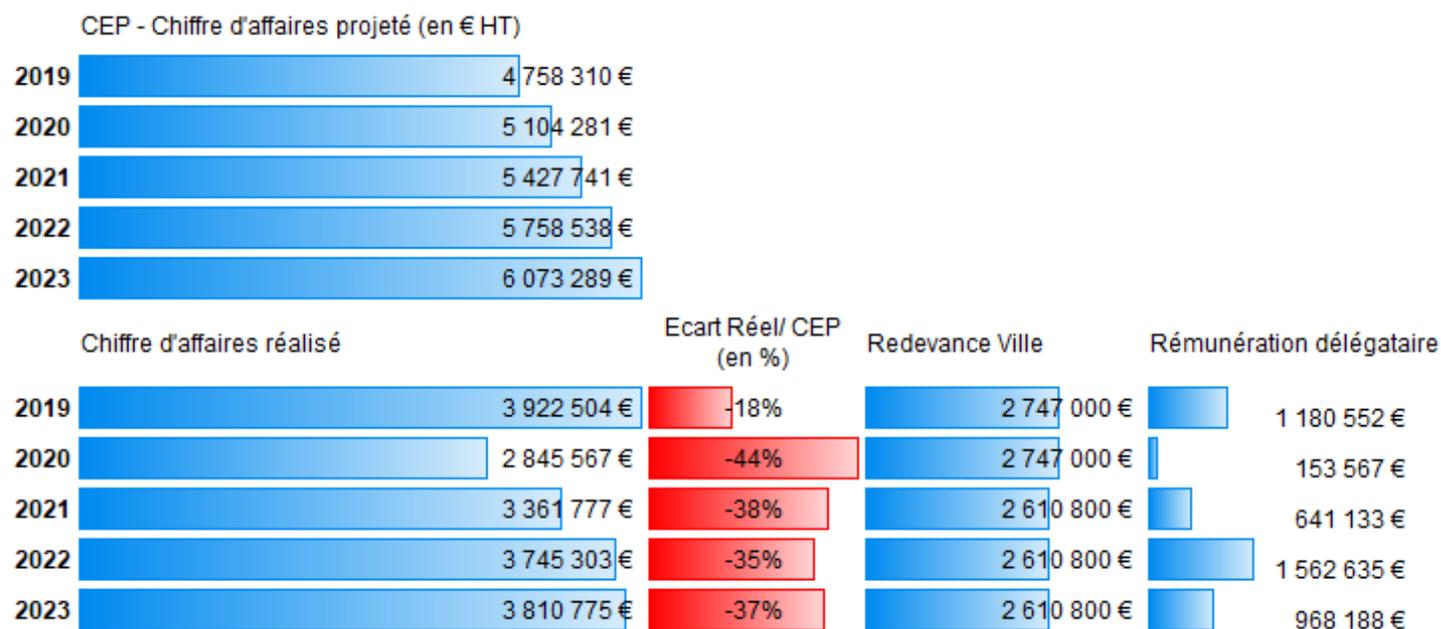
Les recettes moyennes annuelles par place de stationnement pour 2023 sont de l'ordre **de 795€** (recettes totales du stationnement/nombre de places de stationnement) contre 787€ en 2022 et 690€ en 2021 ; la hausse est due à la fois à la hausse des recettes globales mais également à la diminution du nombre de places : 4 791 en 2023 contre 4 875 en 2022.

À la lecture du compte de résultat, les charges totales d'exploitation du délégataire affichent une hausse de 17% environ par rapport à 2022 (1 287K€ en 2023 contre 1 096k€ en 2022). Cette hausse se retrouve au niveau de la dotation aux amortissements, anormalement basse en 2022, ainsi qu'au niveau des charges de personnel, en forte hausse de 73% passant de 211K€ en 2022 à 365K€ en 2023. Le délégataire l'explique par :

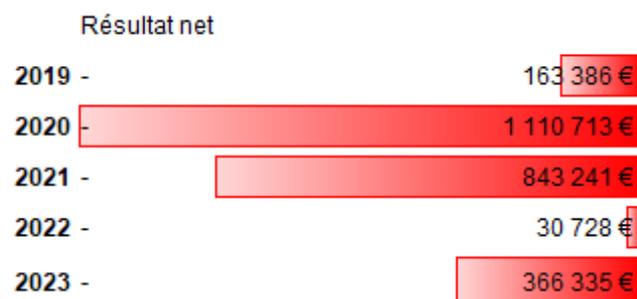
- Une baisse des frais de sous-traitance de -40K€,
- Une hausse importante des salaires : Smic en hausse de 15% depuis 2019

La ligne "redevances collectivité" ne comprend que la redevance pour frais de contrôle (5 k€). La redevance fixe (2 606k€) n'apparaît pas dans les comptes annuels du délégataire car elle est déduite directement des recettes totales du stationnement collectées par la Trésorerie Municipale. Une fois la redevance fixe versée à la collectivité, le niveau de recettes de ce contrat est inférieur aux charges d'exploitation du stationnement payant sur voirie, ce qui entraîne un **résultat déficitaire de -366k€** en 2023 contre -31k€ en 2022.

3. ECARTS ENTRE LE BUDGET DE DEPART ET LES REALISATIONS



* Le chiffre d'affaires indique ici les recettes totales collectées du stationnement payant sur voirie



Le Chiffre d'affaires est nettement en-deçà des prévisions du contrat : 3 811k€ réalisé au 31/12/2023 contre 6 073k€ prévu. Par ailleurs, si l'on regarde au global depuis 2019, les produits sont en cumul sur les 5 années de 17 686€ contre 27 122k€ prévus au CEP, soit un écart de presque **-29%**.

Les variations entre le réalisé et le prévisionnel se résument comme suit :

◆ Période de	2017	à fin 2023		
En Euros	Cumul Réalisé	Cumul Prévu	Ecart Réal-Prév	Ecart en %
Recettes Activité	4 900 806	9 099 048	-4 198 242	-86%
Autres Produits et reprises	204 913	0	204 913	100%
∑ Produits	5 105 719	9 099 048	-3 993 329	-78%
Achats, Serv Ext et autres	1 553 653	1 537 851	15 802	1%
Charges de personnel	3 609 837	3 087 113	522 724	14%
Redevances Collectivité	30 200	0	30 200	100%
Frais de siège	441 935	526 703	-84 768	-19%
Dotations aux amortissements	1 021 615	1 584 513	-562 898	-55%
Dotations aux provisions	34 273		34 273	100%
Autres charges	181 848	1 415 720	-1 233 872	-679%
∑ Charges	7 674 502	8 291 728	-617 226	-8%
Résultat d'exploitation	-2 568 783	807 320	-3 376 103	131%
Résultat financier	185 817	-205 922	391 739	211%
Résultat exceptionnel	-569 913	0	-569 913	100%
Résultat Net avant IS	-2 952 879	601 398	-3 554 277	120%

Compte de résultat en € H.T.

Les recettes cumulées correspondent aux recettes globales déduction faite de la redevance fixe perçue par la Ville de Metz. On note un écart important entre le prévisionnel (9 099k€) et le réalisé à fin 2023 (5 106k€).

Par ailleurs, on note une sous réalisation des charges en cumul sur les 7 années mais nettement inférieure aux produits, de seulement 8%. Les charges totales de personnel (sous-traitance + INDIGO) sont en sur-réalisation de 522k€. Les charges totales réalisées affichent néanmoins une sous-consommation de -617k€, principalement expliquée par une sous-réalisation d'investissements à fin 2023 entraînant peu d'amortissements comptables et donc des dotations aux

amortissements plus faibles que prévues dans les comptes du délégataire (1 022k€ au lieu de 1 585k€ prévu à fin 2023). Les charges totales s'établissent à 7 675k€ au 31/12/2023 contre 8 292k€ prévus.

Cette sous-réalisation des charges ne comble pas le faible niveau de recettes réalisées, et diminue par conséquent le résultat d'exploitation attendu. Il s'établit à -2 953k€ contre 601k€ prévus.

4. ANALYSE DE L'ACTIVITE 2023

Au 31 décembre 2023, le nombre total d'emplacements exploités dans le cadre du présent contrat est de 4791 places, réparties en 5 zones tarifaires. Ce nombre est en légère baisse par rapport à 2022 suite à la suppression d'emplacements payants et la piétonisation rue des Allemands :

- Zone A: 426 places (1h shopping)
- Zone B : 1755 places (centre-ville)
- Zone C : 1257 places (petite couronne)
- Zone F : 1131 places (grande couronne)
- Zone G : 222 places (Piscine Lothaire)

Le stationnement sur voirie est payant du lundi au samedi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, gratuit les dimanches et les jours fériés.

Exception des tarifs A, dont les horaires de stationnement payant sont de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00 et G, payant en continu de 9h00 à 19h00. Tous sont gratuits les dimanches et les jours fériés.

Depuis l'avenant N°3, les tarifs n'ont pas évolué et correspondent aux grilles suivantes :

Tarif "stationnement résidentiel" en zones résidents 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7

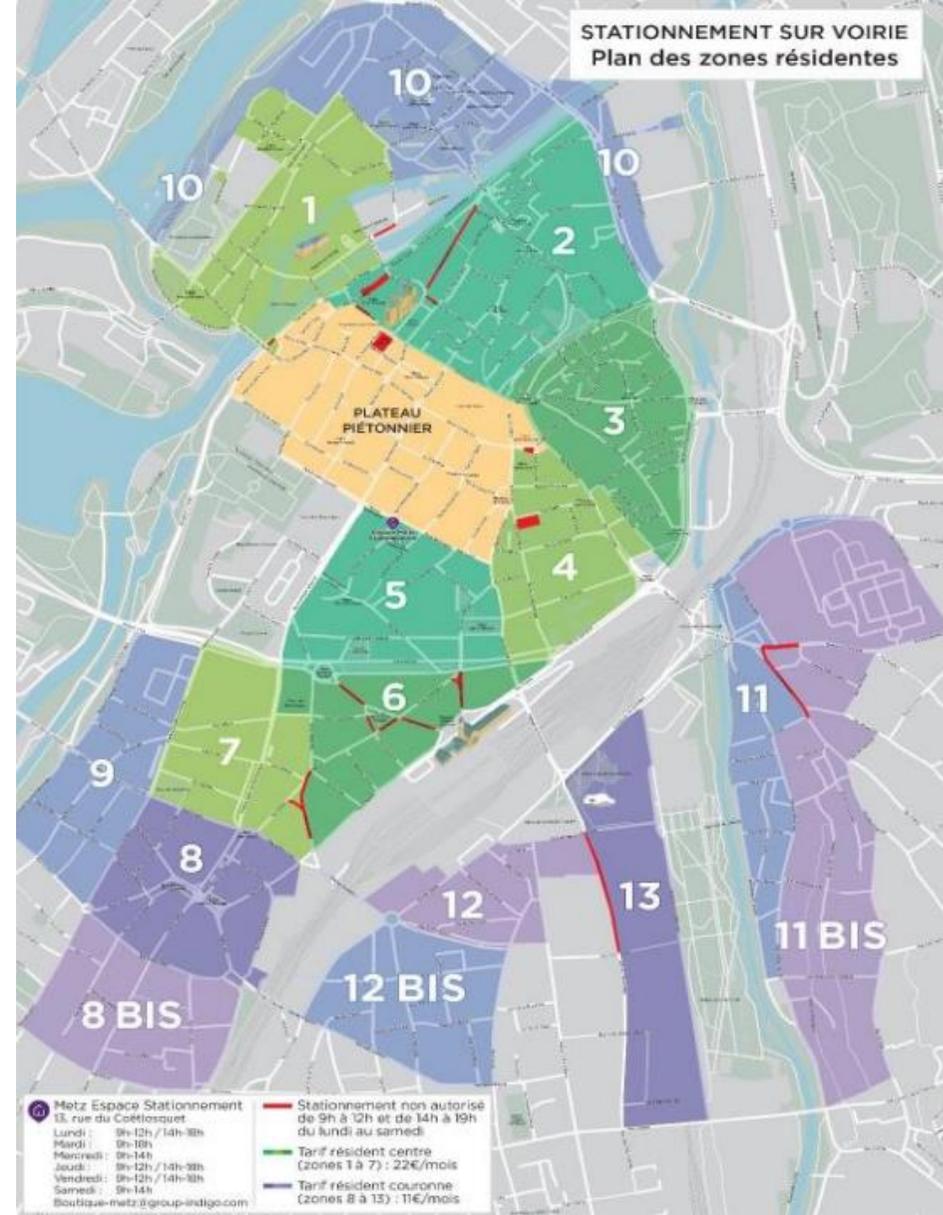
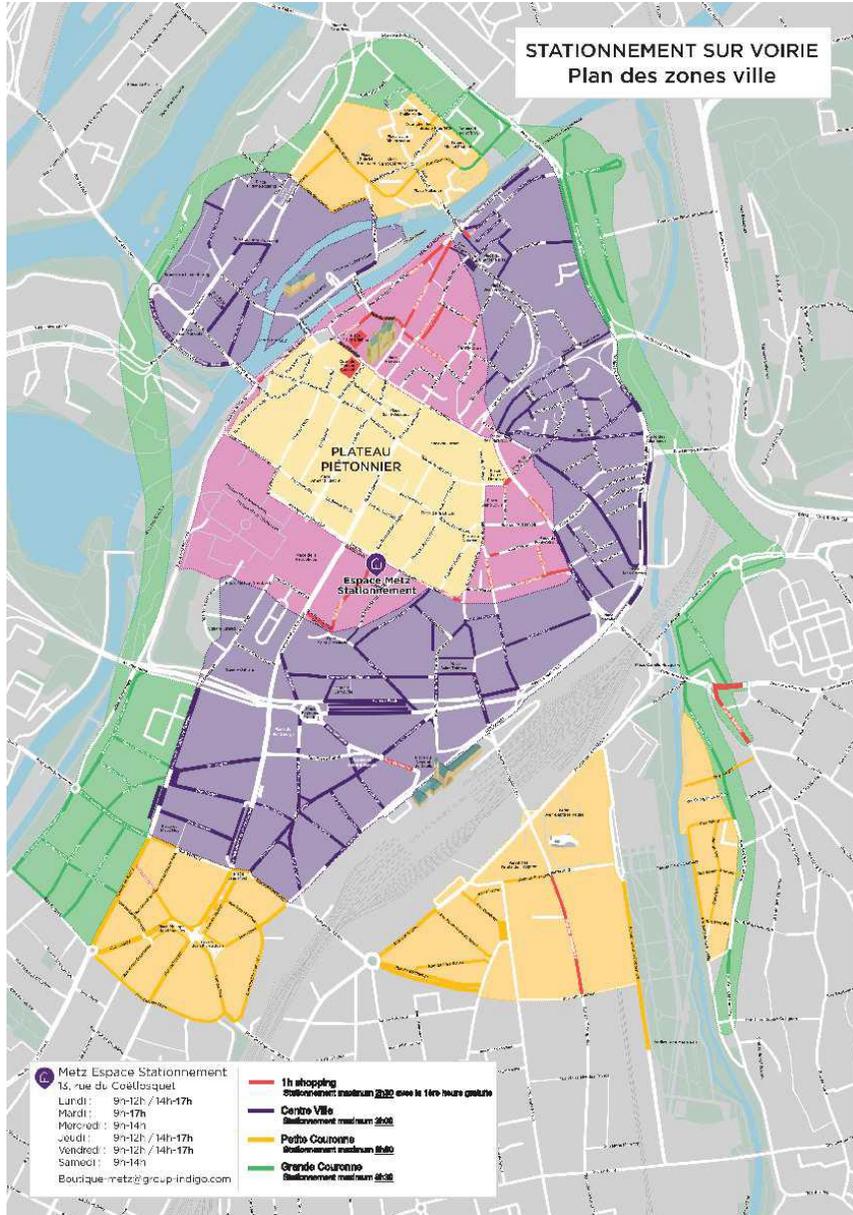
Tarifs résidents	
	1 ^{er} abonnement
Tarif journalier	2€
Abonnement mensuel	22€
Abonnement trimestriel	65€
Abonnement annuel	204€

Tarif "stationnement résidentiel" en zones résidents 8, 9, 10, 11, 12 et 13

Tarifs résidents		
	1 ^{er} abonnement	2 ^{ème} abonnement
Tarif journalier	2€	2€
Abonnement mensuel	11€	33€
Abonnement trimestriel	32,50€	97,50€
Abonnement annuel	102€	306€

1h Shopping		Centre Ville		Petite couronne	
Temps	€	Temps	€	Temps	€
1h00	Gratuit	18mn	0,50 €	32min	0,50 €
1h05	0,50 €	1h00	1,80 €	1h00	1,00 €
1h30	3,00 €	2h00	4,00 €	3h00	3,00 €
2h00	7,00 €	2h30	7,00 €	5h00	8,10 €
2h31	30,00 €	3h01	30,00 €	8h01	30,00 €

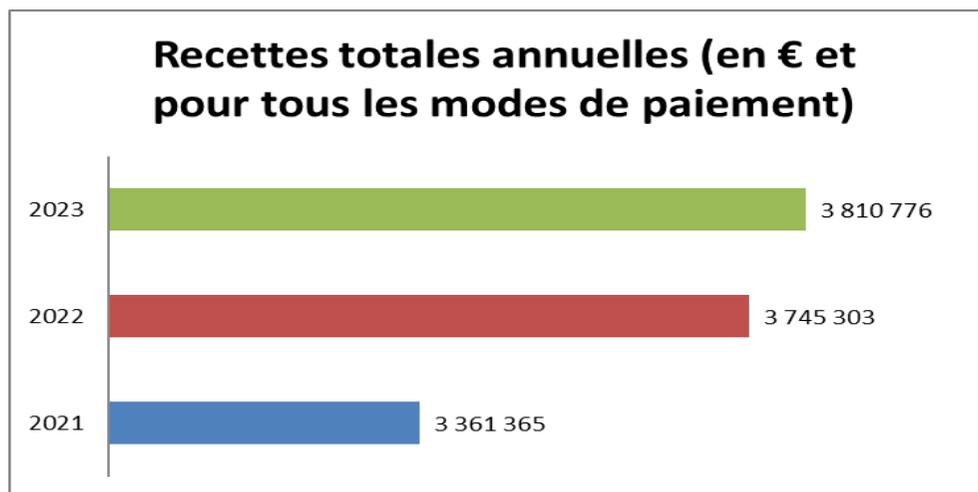
Grande Couronne		Piscine Lothaire	
Temps	€	Temps	€
32min	0,50 €	2h00	Gratuit
1h00	1,00 €	2h01	1,80 €
4h00	2,00 €	2h30	3,60 €
8h00	4,00 €	3h00	5,40 €
8h31	30,00 €	3h31	30,00 €



Fréquentation et recettes horaires

Pour l'année 2023, on peut noter une évolution des recettes avec une hausse de + 65 K€ par rapport à 2022, avec un ratio/jour qui évolue à 12,7 K€ en moyenne.

En 2023 les recettes liées aux collectes mensuelles des horodateurs, paiements dématérialisés, abonnements résidents et recette BRVE est d'un montant de 3 810 K€. Ces recettes atteignent le même niveau qu'en 2019, avant COVID.



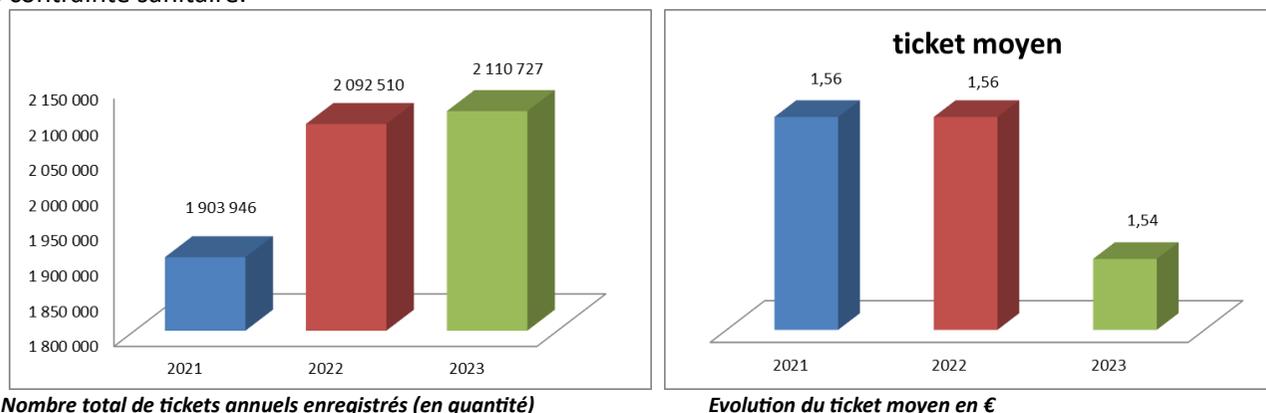
Recettes totales annuelles liées au stationnement sur voirie (en € et pour tous les modes de paiement)

Il est à noter que les paiements dématérialisés sont stables en 2023 pour atteindre 67% (NFC compris).

Voici la répartition des paiements dématérialisés :

- 34% par NFC
- 27% via Easypark
- 5% via INDIGO NEO
- 1% via PAYBYPHONE
- 0,3% via les horodateurs virtuels
- 0,1% via Bonjour Metz MOBIWOOM

On peut remarquer une légère augmentation du nombre de tickets sur l'année 2023 avec +0,9%. Cela démontre qu'un palier est atteint, comparable à celui des années pleines sans contrainte sanitaire.



On note une légère baisse du ticket moyen en liaison avec le contexte inflation qui favorise une baisse des transactions des temps de stationnements.

Fréquentation et recettes abonnés

Les recettes abonnements sont à nouveau en évolution de 15,5% pour 2023. Il est recensé 246 abonnés en moins entre 2022 et 2023. Globalement, il est toujours constaté et ce malgré cette baisse une suroccupation des places de stationnement par les résidents, ce qui freine la rotation et la disponibilité pour les visiteurs et clients des commerces du centre-ville.

Mois	Recettes TTC Résidents		2022				2023						
	2020	nbre d'abonnés	2021	2022	nbre jours ouvrables	nbre d'abonnés	nbre de places	2023	nbre d'abonnés	Evolution n-1 %	Recettes CEP	Evolution CEP Ecart €	Evolution CEP %
Janvier	37 711,00 €	3163	37 804,00 €	41 424,00 €	25	3542	4 791	39 088,00 €	3745	-5,6%	24 787 €	14 301	36,6%
Février	36 534,00 €	3206	33 904,50 €	38 855,00 €	24	3484	4 791	50 280,00 €	3545	29,4%	24 787 €	25 493	50,7%
Mars	41 587,00 €	3042	16 723,00 €	37 814,00 €	27	3565	4 791	36 777,95 €	3381	-2,7%	24 787 €	11 991	32,6%
Avril	35 984,00 €	2478	6 302,50 €	34 411,50 €	24	3608	4 791	39 446,67 €	3459	14,6%	24 787 €	14 680	37,2%
Mai	36 275,00 €	2494	29 460,50 €	40 616,00 €	25	3704	4 791	40 245,15 €	3590	-0,9%	24 787 €	15 458	38,4%
Juin	34 058,00 €	3098	24 872,50 €	35 814,50 €	25	3821	4 791	53 406,10 €	3462	49,1%	24 787 €	28 619	53,6%
Juillet	46 747,00 €	3191	36 793,50 €	35 160,00 €	25	3467	4 791	39 066,30 €	3509	11,1%	24 787 €	14 280	36,6%
Août	41 494,00 €	3327	38 206,50 €	41 489,00 €	26	3601	4 791	54 708,00 €	3482	31,9%	24 787 €	29 921	54,7%
Septembre	38 997,00 €	3417	44 336,00 €	44 208,50 €	26	3544	4 791	45 106,00 €	3519	2,0%	24 787 €	20 319	45,0%
Octobre	36 792,00 €	3457	39 050,50 €	39 830,00 €	26	3417	4 791	55 210,00 €	3615	38,6%	24 787 €	30 423	55,1%
Novembre	39 106,50 €	3540	35 576,00 €	39 611,50 €	24	3509	4 791	45 940,00 €	3586	16,0%	24 787 €	21 153	46,0%
Décembre	33 212,00 €	3 194	22 418,00 €	35 920,50 €	26	3 490	4 791	50 960,00 €	3 603	41,9%	24 787 €	26 173	51,4%
Sous total	458 497,50 €	37 607	365 447,50 €	465 154,50 €	303	42 742		550 234,17 €	42 486	18,29%	297 440 €	252 794	45,9%
Total Annuel	458 497,50 €		365 447,50 €	465 154,50 €	303			550 234,17 €		18,29%	297 440 €	252 794	45,9%

5. STATISTIQUES DES FORFAIT POST STATIONNEMENT

Suite à la loi MAPTAM de 2014 et la réforme du stationnement payant sur voirie intervenue le 1er janvier 2018, certaines infractions liées au stationnement payant ont été dépenalisées: l'absence et l'insuffisance de paiement du stationnement ne constituent plus des infractions pénales. L'amende pénale (PV) a disparu au profit d'une redevance d'occupation du domaine public, appelée Forfait de Post-Stationnement (FPS). La gestion du stationnement payant relève intégralement des collectivités territoriales qui ont désormais compétence pour déterminer le montant des FPS.

Concernant les Forfaits-Post Stationnement, le montant des recettes 2023 s'élève à plus de 1 148 365.92€. Celles-ci se répartissent de la manière suivante : 41% depuis Metz Stationnement et 59% depuis l'ANTAI lors de majoration de FPS. Le produit de ces recettes est reversé en majeure partie à la Métropole au travers d'une convention de reversement. En vertu de l'article L.2333-87 du CGCT et du décret n°2015-557 du 20 mai 2015, dans les Métropoles, la commune ayant institué la redevance de stationnement reverse l'intégralité des recettes forfaitaires post-stationnement à son EPCI, déduction faite des coûts liés à la mise en œuvre du forfait post-stationnement.

Metz Stationnement qui s'occupe du contrôle et de l'apposition des FPS a réalisé les opérations suivantes durant l'année 2023 :

	En 2019	En 2020	En 2021	En 2022	En 2023
Nombre de contrôles	1 063 828	868 059	841 552	862 617	646 231
Nombre de Forfait Post-Stationnement (FPS)	104 710	74 499	76 415	75 917	71 496
Taux de FPS / Nombre de contrôles	9,8 %	8,6%	9,1 %	8,8%	15,4%
Nombre de Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO)	2 720	3 178	3 297	3 101	2 857
Taux de RAPO / FPS	2.6 %	4,2 %	4,3%	4,1%	4%
Nombre de dossiers en Commission du Contentieux du Stationnement Payant (CCSP)	95	109	147	287	132
Taux de CCSP / FPS	> 0.01%	> 0.01%	> 0.01%	> 0.01%	> 0.01%

En matière de respect, 15,4% des contrôles effectués sont suivis d'émission d'un Forfait Post-Stationnement (FPS), soit une hausse du taux de respect explicitée par des actions plus ciblées des agents de contrôle. Cela étant, la pression de contrôle a baissé de 26% avec une optimisation des ressources humaines et un meilleur suivi du taux de paiement par rue. Le nombre de FPS émis est en légère diminution de -5,82% et le nombre de recours également (-7,8%). Cela amène un taux de paiement spontané de l'ordre de 85%.

6. ELEMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

La maison du stationnement est ouverte du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, les mercredis et samedis de 9h00 à 14h00.



L'équipe de la boutique est composée de 2 agents d'exploitation ainsi qu'une référente administrative qui centralisent les demandes clients de l'ensemble du domaine du stationnement payant quel que soit le canal (accueil, téléphone, web, numéro client...) ce qui garantit un suivi qualitatif des demandes, de leur enregistrement jusqu'à la solution apportée à l'utilisateur.

Les agents assurent un service de paiement des FPS en phase de minoration, ainsi que la souscription d'abonnements ou le renouvellement pour les abonnés.

En 2023, les agents de la boutique se sont attachés à rappeler 92% des clients dans un délai de moins de 48 heures. 85% des usagers se déclarent satisfaits du service.

Les clients peuvent contacter INDIGO suivant les manières suivantes :

- Courrier : Indigo - 1 Place des Degrés - TSA 43214 – 92919 La Défense Cedex
- Mail : service.clients@group-indigo.com
- Téléphone : 0 810 26 3000 de 08h30 à 19h00 sans interruption du lundi au vendredi
- Directement par formulaire depuis le site web fr.parkindigo.com ou depuis l'application mobile

7. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2023

- 27/03 Début des travaux Avenue FOCH
- 10/07 Piétonisation de la rue des Allemands
- 25/09 Vandalisme, vol de vélos à l'abri Metz Gare
- 15/10 Un horodateur accidenté à la suite d'un choc avec un véhicule
- 14/11 Vandalisme sur la porte de l'abri vélo METZ GARE

- 29/11 Panne réseau communication horodateur
- 01/12 Remplacement groom abri vélo Metz Gare
- 14/12 Vandalisme sur l'abri vélo Metz Gare et vol de vélos
- 29/12 Tentative d'effraction sur plusieurs horodateurs et vol d'une tirelire
- 31/12 Cession des BRVE à l'UEM

En 2023, il a été totalisé 846 interventions liées à des actes de vandalisme, soit un recul de près de 47 % par rapport à l'année passée.

Dans le détail, cette diminution concerne les dégradations sur les goulottes de retour monnaie où des individus mal intentionnés obstruent la fente de rendu monnaie afin de récupérer les pièces en cas d'annulation de transactions, ou de pièces non reconnues.

Les différentes interpellations effectuées par les services de police et les interventions récurrentes des techniciens ont permis de réduire ces actes malveillants. Toutefois, ce chiffre reste encore élevé : il y a eu 724 interventions en 2023 contre 1559 en 2022, avec des actions plus ciblées de la part des malfrats sur certaines périodes.

En parallèle, il y a eu également une forte hausse des petites dégradations sur les horodateurs (stickers tarifs déchirés, tags, panneaux horodateurs virtuels arrachés).

Par ailleurs, 4 horodateurs ont fait l'objet de tentatives d'effraction avec pour conséquence le remplacement partiel voir complet des horodateurs rue Barbé de Marbois, boulevard Sérot, Avenues de la Seille et Louis le Débonnaire. Un horodateur a été complètement détruit, rue Lothaire, par tronçonnage de sa base et vol des fonds pour un montant de 16,10€.

Une plainte est systématiquement déposée auprès du commissariat de police. Les équipes restent pleinement mobilisées sur ce sujet, en liaison avec les services de police.

Les actes de vandalisme se sont également reportés sur les abris à vélos en 2023 et en particulier sur l'abri situé à la gare. En raison d'un phénomène de squat dans ce secteur de la Ville, l'abri a fait l'objet de nombreuses dégradations :

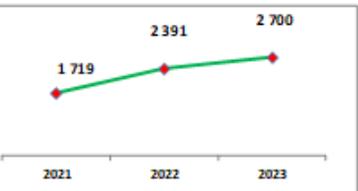
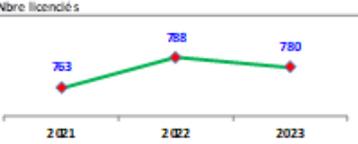
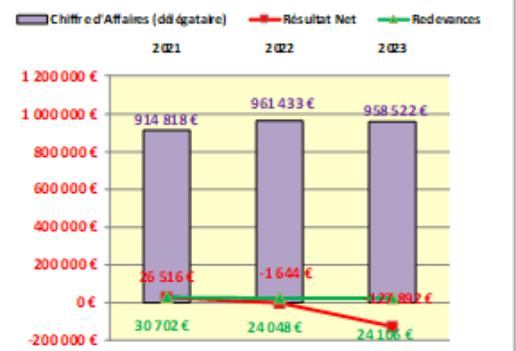
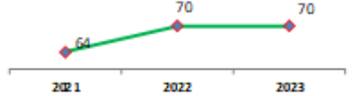
- Section du câble de la ventouse de verrouillage de la porte de l'abri
- Destruction de la commande de déverrouillage de la porte
- Tentative d'effraction du lecteur piéton
- Bris à plusieurs reprises du bras de fermeture automatique de la porte
- Des dégradations nécessitent les interventions de nos différents prestataires.



2

SPORTS ET POPULATION

1. LE GOLF

		Tableau de bord - Délégations de Service Public																									
Service : Pôle Mission Aide au Pilotage Année : 2023 Service gestionnaire : Pôle sports		Code délégation : V_GOLF Golf de Metz Metropole	Date : 29 octobre 2024 Politique publique : Sports et Population Domaine d'activité : Sport																								
Etablissement Situé à : 3 rue Félix Savart 57070 Metz Nature du contrat : Affermage Signé le : 30/06/2021 Avec effet au : 15/06/2021 Échéance : 30/06/2033 Durée : 12 ans		INDICATEURS ● Activité Éléments Financiers (Euros)																									
Exploitant : Raison sociale : SARL GARDEN GOLF de Metz Technopôle Forme juridique : SARL Adresse : 3 rue Félix Savart 57070 Metz Capital : 10 500 € Société dédiée : OUI Société Mère : U_GOLF		Total compétiteurs 	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chiffre d'Affaires (délégataire)</td> <td>914 818 €</td> <td>961 433 €</td> <td>958 522 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat Net</td> <td>26 516 €</td> <td>-1 644 €</td> <td>-127 892 €</td> </tr> <tr> <td>Redevances</td> <td>30 702 €</td> <td>24 048 €</td> <td>24 106 €</td> </tr> <tr> <td>Nbre licenciés</td> <td>763</td> <td>788</td> <td>780</td> </tr> <tr> <td>Total compétiteurs</td> <td>1 719</td> <td>2 391</td> <td>2 700</td> </tr> </tbody> </table>		2021	2022	2023	Chiffre d'Affaires (délégataire)	914 818 €	961 433 €	958 522 €	Résultat Net	26 516 €	-1 644 €	-127 892 €	Redevances	30 702 €	24 048 €	24 106 €	Nbre licenciés	763	788	780	Total compétiteurs	1 719	2 391	2 700
	2021	2022	2023																								
Chiffre d'Affaires (délégataire)	914 818 €	961 433 €	958 522 €																								
Résultat Net	26 516 €	-1 644 €	-127 892 €																								
Redevances	30 702 €	24 048 €	24 106 €																								
Nbre licenciés	763	788	780																								
Total compétiteurs	1 719	2 391	2 700																								
		Nbre licenciés 																									
		Nbre de manifestations 																									

1. COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION

<i>Compte de résultat de la délégation</i>					
Délégation :		Année		2023	
Golf de Metz Technopôle		Sport			
	2022	2023	Ecart en €	Ecart en % 2023 - 2022	
Produits d'exploitation					
Recettes Activité	961 433	958 522	-	2 911	0%
Production stockée immob.					
Subventions					
Autres Produits et reprises	49 694	26 503	-	23 191	-47%
Total Produits d'exploitation	1 011 127	985 025	-	26 102	-3%
Charges d'exploitation					
Achats, Serv Ext et autres	422 587	362 956	-	59 631	-14%
Charges de personnel	377 765	417 869		40 104	11%
Redevances Collectivité	24 048	24 106		58	0%
Frais de siège	117 281	77 353	-	39 928	-34%
Impôts et taxes	5 457	1 847	-	7 304	-134%
Dotations aux amortissements	65 513	65 513		-	0%
Autres charges	406	1 688	-	2 094	-516%
Total Charges d'exploitation	1 013 057	944 263	-	68 794	-7%
Résultat d'exploitation	- 1 930	40 762		42 692	-2212%
Excédent Brut d'Exploitation	14 295	78 084		63 789	446%
Résultat financier	542	- 10 434	-	10 976	-2025%
Résultat exceptionnel	- 256	- 158 249	-	157 993	61716%
Impôts bénéfice	-	-		-	
Résultat net	- 1 644	- 127 892	-	126 248	7679%

Compte de résultat en € H.T.

2. ANALYSE FINANCIERE

Les montants exprimés ici sont Hors-Taxes. L'année 2023 est comparée à l'année 2022 consolidée afin de permettre une meilleure comparaison des chiffres.

Le chiffre d'affaires est resté relativement stable entre les deux exercices s'établissant à 958 K€ en 2023.

Le chiffre d'affaires propre aux activités de pratique du golf est le suivant en 2023 :

- ✓ Les ventes "Green fees Practise", donnant un accès journalier au terrain de golf, ont augmenté de 86 678 € de recettes en 2022 à 89 797 € soit + 3,60 %.
- ✓ Le poste "ventes boutiques" qui était affiché à 90 030 € en 2022 apparaît à 84 513 € en 2023, soit une baisse de - 6.13 %.
- ✓ Les cotisations affichent une baisse de 10,20 % passant de 433 477€ en 2022 à 389 280 € en 2023.

En 2023, le Garden Golf de Metz comptait 557 abonnés, dont 205 en formule ALL4U (formule initiation) et 261 joueurs ont choisi la formule GRAND EST qui donne l'accès à 10 golfs dans la grande région depuis mai 2023. Les ventes liées à l'enseignement sont en légère hausse, évoluant de 277 919€ en 2022 à 279 5340 en 2023.

- ✓ En 2023, le chiffre d'affaires pour le practice est de 43 630 € en légère baisse (- 4%). Malgré un fort renouvellement, l'école de golf compte 51 enfants en 2023, soit un nombre identique à 2022.

Les « autres produits d'exploitation » sont de 26,5 K€, soit une baisse de 23 K€ par rapport à 2022, qui s'explique par une reprise sur provision « exceptionnelle » de 15 K€.

Les recettes générées par le golf s'établissent à un montant total de **985 025 €** contre 1 011 127€ en 2022, soit -3 %.

Le Délégué perçoit chaque année, au titre d'aide au développement de l'enseignement auprès des jeunes scolaires et participation aux écoles municipales de sports, une Contrainte de Service Public (CSP) versée par la Ville. En 2023, la CSP est de **22 344€ TTC**.

Les charges d'exploitation affichent une baisse globale de 69K€ sur la période, soit - 7%, pour un montant total de **944 263 €** contre 1 013 057 € en 2022.

Les achats de marchandises baissent de 60 K€ ce qui s'explique par un moindre recours aux prestataires extérieurs : les dépenses d'honoraires baissent de 40 K€ et les dépenses de sous-traitance de 36.5 K€. Les dépenses de fluide augmentent néanmoins de 86% pour l'électricité, le gaz et l'eau (+21 K€) entre 2022 et 2023.

- Les charges de personnel sont en hausse de plus de 40 K€ en lien avec l'augmentation des salaires de 3% (accord salarial au 20 juin 2023) et le recrutement d'un travailleur senior ainsi que l'effet de deux promotions internes (responsable fontainerie régionale et responsable terrain).

- Les frais de siège ont fortement baissé, soit -40 K€. Cette baisse s'explique par la fusion entre le groupe Ugolf et le groupe Bluegreen en juillet 2022. Cette fusion a développé les services supports ce qui permet des économies d'échelle en réduisant notamment les coûts de recours aux sociétés externes.

La redevance du domaine public pour la location des lieux au restaurant est de 30 K€ en 2023 comme en 2022.

Le résultat d'exploitation du délégué est redevenu positif pour l'exercice 2023 : 40 762 € contre - 1 930 € en 2022.

Déduction faite d'un résultat financier négatif de - 10 434 € et d'un résultat exceptionnel négatif de - 158 249 €, le résultat net du Délégué est de **-158 249 € en 2023** (contre - 256 € en 2022). La hausse des charges exceptionnelles s'explique par un changement des méthodes de comptabilisation. En effet, à partir du 1^{er} janvier 2023, les produits longs souscrits (abonnement, enseignement supérieur à 6 mois) sont enregistrés au prorata temporis alors que la règle préexistante enregistrait les produits à hauteur de 30 % à la date de vente et le reste au prorata de l'année.

Concernant les redevances versées à la Ville :

Le niveau de redevances attendues par la Ville sur 2023 s'établit à :

Une redevance d'affermage et d'occupation du domaine public pour 24 619 € ;

Une redevance de contrôle de 5 075€ ;

Une redevance d'intéressement de 0€ car le résultat net est déficitaire.

3. ECARTS ENTRE LE BUDGET DE DEPART ET LES REALISATIONS

◆ Période de Semestre 2 2021 à fin 2023

En Euros	Cumul Réalisé	Cumul Prévu	Ecart Réal-Prév	Ecart en %
Recettes Activité	2 414 509	2 202 190	212 319	9%
Subventions	0	122 038	-122 038	
Autres Produits et reprises	116 550	71 695	44 855	38%
Σ Produits	2 531 059	2 395 923	135 136	5%
Achats, Serv Ext et autres	976 242	684 704	291 538	30%
Charges de personnel	977 192	882 771	94 421	10%
Redevances Collectivité	64 132	60 384	3 748	6%
Frais de siège	254 022	162 442	91 580	36%
Impôts et taxes	9 865	57 434	-47 569	-482%
Dotations aux amortissements	151 392	228 798	-77 406	-51%
Dotations aux provisions	0		0	
Autres charges	-1 279	163 821	-165 100	12909%
Σ Charges	2 428 528	2 240 354	188 174	8%
Résultat d'exploitation	102 531	155 569	-53 038	-52%
Résultat financier	-9 432	-20 035	10 603	-112%
Résultat exceptionnel	-162 630	0	-162 630	100%
Impôts sur les bénéfices	5 954	32 983	-27 029	-454%
Résultat Net avant IS	-75 484	102 551	-178 035	236%

Comparaison du Cumul des Réalisations par rapport aux Prévisions (en € H.T.) inscrits dans le CEP

Pour rappel, la DSP a été renouvelée en juin 2021. Aussi, les cumuls réalisés et prévu débutent du semestre 2 de l'année 2021 à fin 2022. Les recettes d'activités réalisées au cumulé sont supérieures de 10%, des prévisions (+145K€) par rapport au Compte d'Exploitation prévisionnel du Délégué. Les charges d'exploitation cumulées réalisées sont également supérieures à hauteur de 144K€, soit +10%. Les résultats financiers et exceptionnels n'apportent pas à commentaires. Le résultat net cumulé sur la période apparaît légèrement en-deçà des prévisions du compte d'exploitation du Délégué (écart de 6,2K€ entre les prévisions et les réalisations cumulées).

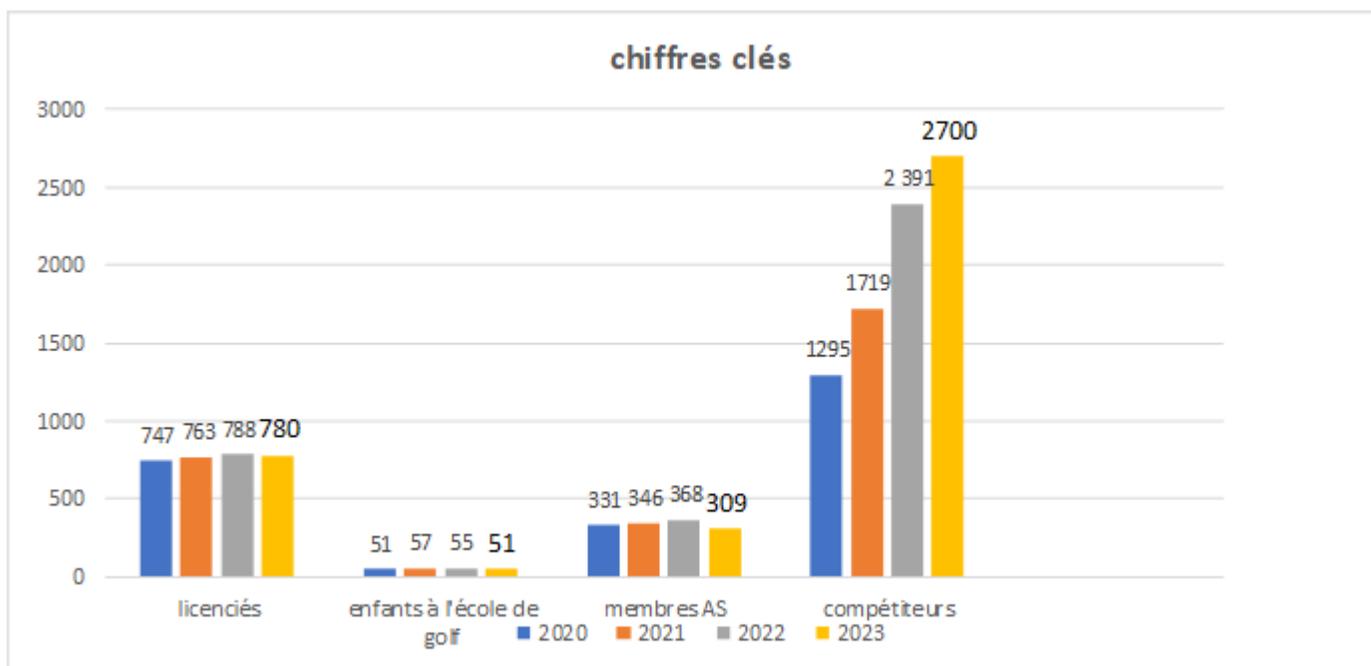
4. ANALYSE DE L'ACTIVITE 2023 :

En juin 2021, la ville de Metz et UGOLF ont signé un nouveau contrat d'affermage relatif à l'exploitation du golf de Metz Technopole. Ainsi, la SARL GARDEN GOLF METZ TECHNOPOLE en assurera la gestion pendant 12 ans, soit jusqu'en 2033, après une première période d'exploitation de 15 ans.

En 2023, le groupe UGolf/Bluegreen reste le leader français et européen dans la gestion des golfs et 6^{ème} opérateur mondial avec 120 golfs dont 98 en France métropolitaine. Le groupe est présent en Espagne, en Allemagne, au Pays-Bas, au Rwanda, en Egypte, à Madagascar ainsi qu'en nouvelle Calédonie et à Tahiti.

Fréquentation

Au niveau de la fréquentation du golf, elle est plutôt stable d'une manière générale.



Evénements marquants 2023 :

- L'accueil des championnats de France par équipe 4ème division messieurs
- L'arrivée de Bruno ESCAMEZ en tant de directeur régional pour les golfs Ugolf/Bluegreen de l'Est en remplacement d'Arnaud RIVIECCIO
- L'arrivée d'un greenkeeper régional afin d'amener un haut niveau d'expertise sur la gestion de l'entretien du parcours et l'anticipation des changements en terme de gestion écoresponsable dans le cadre de la labelisation.
- La validation par l'agence de l'eau Rhin Meuse du dossier de demande de subvention afin de mettre en place des actions et des investissements visant à réduire les besoins en eau (drainage du sol, aération) et convertir des espèces végétales moins dépendantes à l'eau
- L'organisation d'une semaine de la biodiversité (bonnes pratiques exposées aux scolaires, adhérents et extérieurs, et mise en avant de la biodiversité présente sur le parcours

Sport scolaire

Comme le prévoit le contrat, le Garden golf de Metz a reçu une CSP de 22 344 €TTC pour développer la pratique du golf scolaire.

En 2023, 462 élèves de 20 classes différentes, répartis sur 3 cycles ont profité de sept séances d'une heure de golf encadrées par un enseignant professionnel en association avec les instituteurs, soit 140 heures.

Avant chaque cycle une séance d'information est organisée avec les professeurs des écoles concernées pour les sensibiliser à l'environnement golfique dans toute son intégralité (sécurité, étiquette) et leur présenter l'activité.

Les retours des instituteurs, ont été très positifs.

Comme chaque année 3 enfants se sont vu offrir une année d'Ecole de golf, de plus il a été proposé pour l'ensemble des enfants issus de ces cycles, l'année d'école de golf à 19€/mois. 6 jeunes ont intégré le club grâce à cette passerelle.

Situation travaux

- En 2023, le délégataire avait pour objectif de lancer les travaux de rénovation énergétique, mais les recherches de subventions n'ont pas abouti et les travaux et l'enveloppe de 110 000€ prévue à cet effet a donc été décalée à 2024.
- La reprise de filets longeant la voie Mettis devait intervenir fin octobre, malheureusement les conditions n'ont pas permis d'intervenir (prévision pour l'été 2024).
- Campagne de sablage : 20 000€.
- Changement d'une pompe d'arrosage et remise à niveau du système d'arrosage : 8 000€.
- Regarnissage des greens et des fairways.

Éléments d'analyse de la qualité du service

Tous les joueurs qu'ils soient abonnés ou joueurs de passage peuvent faire part de leur réclamation directement à l'accueil du golf, mais aussi par mail ou par courrier. Comme lors des années précédentes les incidents auxquels ils ont eu à faire étaient des dommages aux biens dont ont été victimes certains de leurs voisins. Les filets longeant le golf sur les zones les plus à risque, les consignes et règles dispensées à leurs joueurs permettent de limiter ces accidents mais le risque existe toujours. Aussi la situation, au cœur de la ville et du Technopôle, occasionne parfois des incidents avec des personnes ou biens extérieurs au golf. Les assurances du golf ou la licence assurance du golfeur ayant occasionné le sinistre prennent en charge les réparations des biens ou le dédommagement des victimes.

En 2023 le groupe Ugolf/Bluegreen a décidé de faire appel à la société Qualitelis, afin d'avoir un suivi régulier du niveau de satisfaction de ses clients. Ils ont pu mesurer tout au long du second semestre le taux de satisfaction de leurs joueurs et leurs commentaires sur les potentielles améliorations qu'ils peuvent apporter. Malgré un très bon niveau de satisfaction, il en ressort que la qualité du parcours sur la basse saison est l'élément principal d'insatisfaction des joueurs. Les zones hautes sont inaccessibles et leur imposent de fermer six trous durant cette période. L'entretien de cette zone est également impossible pendant plusieurs mois et impacte la régularité des zones de jeu au début de la haute saison.

En plus des canaux de communication habituels, tel que le site internet, les panneaux d'informations au golf et les réseaux sociaux, le délégataire envoie chaque semaine à l'ensemble de leurs joueurs une newsletter afin de les informer sur la vie du club, les manifestations et compétitions passées ou à venir, les travaux ou les opérations sur le terrain.

Leurs jeunes bénéficient eux aussi d'une newsletter mensuelle afin d'informer les parents sur les échéances du mois à venir et sur les événements du mois passé.

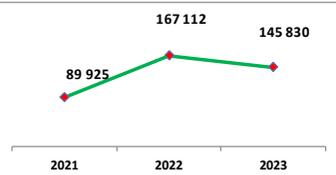
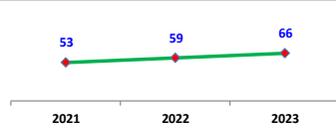
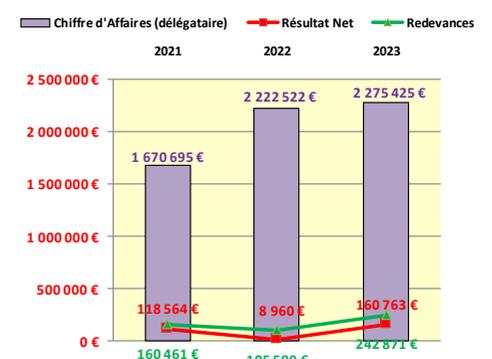
En 2023, le délégataire a pu accéder au service platform.golf permettant de saisir l'intégralité des données concernant l'eau et les différents intrants consommés sur le golf.

Pistes d'amélioration du service

Au niveau des parcours, UGOLF souhaite chaque année progresser dans l'optimisation de l'entretien des terrains et greens.

- Reprise des filets : été 2024
- Réagencement accueil : été 2024
- Changement outil informatique : été 2024
- Rénovation vestiaire hommes et femmes : fin 2024/début 2025
- Sablage parcours et practice : octobre 2024

2. LES ARENES

		<h3>Tableau de bord - Délégations de Service Public</h3>																									
Service : Direction Mission Aide au Pilotage Année : 2023 Service gestionnaire : Pôle sports		Code délégation : V_ARENES >aout 18 <div style="text-align: center; background-color: #d9ead3; padding: 5px; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">Les Arènes</div>	Date : Politique publique : Sports et Population Domaine d'activité : Événementiel																								
Etablissement Situé à : 5 Avenue Louis le débonnaire 57000 METZ Nature du contrat : Affermage Signé le : 01/08/2018 Avec effet au : 01/08/2018 Échéance : 31/07/2026 Durée : 8 ans		INDICATEURS ↓ Activité																									
Exploitant : Raison sociale : SNC Les Arènes Forme juridique : SNC Adresse : 5 Avenue Louis le débonnaire 57000 METZ Capital : 3 200 € Société dédiée : OUI Société Mère : S-PASS Théâtres-Spectacles-Évènements (Filiale de FIMALAC Entertainment)		Éléments Financiers (En euros)																									
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chiffre d'Affaires (dégagataire)</td> <td>1 670 695 €</td> <td>2 222 522 €</td> <td>2 275 425 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat Net</td> <td>118 564 €</td> <td>8 960 €</td> <td>160 763 €</td> </tr> <tr> <td>Redevances</td> <td>160 461 €</td> <td>105 599 €</td> <td>242 871 €</td> </tr> <tr> <td>Nbre de manifestations</td> <td>53</td> <td>59</td> <td>66</td> </tr> <tr> <td>Nbre de spectateurs</td> <td>89 925</td> <td>167 112</td> <td>145 830</td> </tr> </tbody> </table>			2021	2022	2023	Chiffre d'Affaires (dégagataire)	1 670 695 €	2 222 522 €	2 275 425 €	Résultat Net	118 564 €	8 960 €	160 763 €	Redevances	160 461 €	105 599 €	242 871 €	Nbre de manifestations	53	59	66	Nbre de spectateurs	89 925	167 112	145 830
	2021	2022	2023																								
Chiffre d'Affaires (dégagataire)	1 670 695 €	2 222 522 €	2 275 425 €																								
Résultat Net	118 564 €	8 960 €	160 763 €																								
Redevances	160 461 €	105 599 €	242 871 €																								
Nbre de manifestations	53	59	66																								
Nbre de spectateurs	89 925	167 112	145 830																								
		<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 48%;"> <p>Nbre de spectateurs</p>  </div> <div style="width: 48%;"> <p>Nbre de manifestations</p>  </div> </div>																									
		<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 48%;"> <p>Fréquentation moyenne par spectacle</p>  </div> <div style="width: 48%;"> <p>Chiffre d'Affaires (dégagataire) - Résultat Net - Redevances</p>  </div> </div>																									

1. COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION

<i>Compte de résultat de la délégation</i>				
Délégation :	Année		2023	
Les Arènes	Evénementiel			
	2022	2023	Ecart en €	Ecart en % 2023 - 2022
Produits d'exploitation				
Recettes Activité	1 110 057	1 120 728	10 671	1%
Production stockée immob.	-	-	-	
Subventions	1 112 465	1 154 698	42 233	4%
Autres Produits et reprises	13 901	259 146	245 245	1764%
Total Produits d'exploitation	2 236 423	2 534 571	298 148	13%
Charges d'exploitation				
Achats, Serv Ext et autres	1 409 149	1 474 023	64 874	5%
Sous traitance	347 718	389 988	42 270	12%
Charges de personnel	275 147	358 796	83 649	30%
Redevances Collectivité	105 599	242 871	137 272	130%
Frais de siège	80 000	80 000	-	0%
Dotations aux amortissements	90 540	91 556	1 016	1%
Dotations aux provisions	10 202	47 465	37 263	365%
Autres charges	260 252	73 696	- 186 556	-72%
Total Charges d'exploitation	2 230 889	2 368 407	137 518	6%
Résultat d'exploitation	5 534	166 164	160 630	2903%
Excédent Brut d'Exploitation	352 627	119 735	- 232 892	-66%
Résultat financier	5 265	10 238	4 973	94%
Résultat exceptionnel	- 1 839	- 15 639	- 13 800	750%
Impôts bénéfice	-	-	-	
Résultat net	8 960	160 763	151 803	1694%

Compte de résultat en € H.T.

2. ANALYSE FINANCIERE

Rappelons que sur l'exercice 2022, le délégataire enregistre plus du double de **recettes d'activité (1 110K€** contre 552K€ en 2021), revenant à un niveau d'avant covid (966K€ en 2019). L'exercice 2023 s'inscrit dans la continuité de 2022 avec une hausse de 1% de ces recettes par rapport à 2022.

Aussi, il a été constaté une évolution contrastée des produits entre 2022 et 2023 dont les variations les plus importantes concernent :

- La location de spectacles/concerts (billetterie) qui restent le premier poste de recette même si en baisse, passant de 154K€ à 142 K€ ;
- Les recettes restaurant et bar qui augmentent de 133 K€ à 140 K€ ;
- Les recettes des manifestations sportives augmentent fortement passant de 0.8 K€ à 116 K€ en lien avec les ressources tirées des entrainements des équipes nationales de volley du Brésil entre juin et juillet ;
- Les prestations refacturées (fluides, prestations techniques, sécurité, incendie) baissent globalement de 738 K€ à 633 K€ entre 2022 et 2023 en raison de la baisse des prestations techniques (-145 k€), malgré une hausse de +142 K€ sur les fluides, liée à la hausse des coûts de l'énergie.
- Le délégataire a rompu son contrat gaz et a conclu avec UEM en 2023, mieux disant, pour un raccordement au gaz et froid urbain. L'utilisation d'une énergie d'avril à novembre pour refroidir le bâtiment entraine un coût supplémentaire au profit d'une meilleure qualité des services ;
- Les autres produits et reprises augmentent fortement passant de 14 K€ à 259 K€ ce qui s'explique par le remboursement de l'assurance suite à l'incendie ayant eu lieu en 2022.

Les charges de personnel ont augmenté de 84 K€ en 2023. Cette hausse s'explique par un recours à des personnels intermittents, de contrats à durée déterminée pour assurer les événements, notamment sur le montage et démontage des salles.

À ces recettes d'activité, s'ajoute une **Contrainte Particulière de Service Public** d'un montant de **1 155 K€ en 2023 (1 112 k€ en 2022)**. Cette contrainte (CPSP) est versée par la Ville en compensation de contributions imposées au délégataire par la Ville sur l'équipement (mise à disposition de salles annexes auprès d'associations sportives et droit de priorité sur la grande salle). Aussi, cette CPSP est constituée entièrement en 2023 par les « Locations salles annexes » (soit 1 154 698 €).

Le total des recettes d'exploitation s'élève à **2 534 K€**, et est supérieur de +13% à 2022 (2 236 K€).

Les charges totales d'exploitation affichent une hausse de +6 % entre 2022 et 2023, pour un montant total de **2 368 K€** en 2023 (2 231K€ en 2022). Les charges ont globalement augmenté en 2023 mais dans une proportion moins forte que les recettes.

Le résultat d'exploitation affiche une forte progression entre 2022 et 2023, il est désormais de **166 164 €** contre 5 534 k€ en 2022 car la hausse des produits est plus importante que celle des charges. À ce résultat d'exploitation, s'ajoute un résultat financier de 10 238 € et le résultat exceptionnel de -15 639 €, ce qui porte le résultat net du délégataire à **160 763 €** contre 8 960 € en 2022.

En 2023 ont été versées des redevances pour **242 871 €**, en hausse de 130 %, compte tenu de la hausse du résultat d'exploitation passant de 5 k€ à 166 k€ :

- Redevance d'occupation du domaine public (RODP) fixe de 10 000€ annuel indexé,
- Redevances liées aux activités Buvette, restauration et spectacles extérieurs : RODP fixe de 1 200€ annuel indexé et part variable de 2% du Chiffre d'Affaires,
- Redevance d'affermage de 78 00 € annuel indexé,

- Redevance de contrôle : 5 000 € annuel indexé,
- Redevance d'intéressement sur le Résultat d'exploitation : 10% du résultat d'exploitation de 0 à 50k€, 40% de 50k€ à 100k€, 50% de 100k€ à 200k€, 60% au-delà de 200k€.

3. ECARTS ENTRE LE BUDGET DE DEPART ET LES REALISATIONS

On constate que le résultat net réalisé est inférieur aux estimations du contrat en lien avec la pandémie Covid ayant impacté les années 2020 et 2021. Les recettes totales affichent une sous-réalisation de -3%, soit -173 K€ face à des charges plus élevées que le prévisionnel +21% soit +2,5 M€, marqué par un recours plus important que prévu aux prestataires extérieurs (+ 5 916 k€). Le délégataire obtient ainsi un résultat d'exploitation de **636 K€** au 31/12/2023 contre 3 486 k€ prévu. Les résultats financier et exceptionnel n'appellent pas de remarque particulière.

◆ Période de	2018	à fin 2023		
En Euros	Cumul Réalisé	Cumul Prévu	Ecart Réal-Prév	Ecart en %
Recettes Activité	5 246 958	5 419 934	-172 976	-3%
Autres Produits et reprises	365 936	1 315 302	-949 366	-259%
Σ Produits	12 578 210	12 919 775	-341 565	-3%
Achats, Serv Ext et autres	7 019 085	1 103 234	5 915 851	84%
Charges de personnel	1 650 604	2 713 104	-1 062 500	-64%
Redevances Collectivité	915 797	623 704	292 093	32%
Frais de siège	504 733	433 333	71 400	14%
Dotations aux amortissements	550 650	664 518	-113 868	-21%
Dotations aux provisions	115 585		115 585	100%
Autres charges	1 185 314	3 576 493	-2 391 179	-202%
Σ Charges	11 941 768	9 433 969	2 507 799	21%
Résultat d'exploitation	636 442	3 485 806	-2 849 364	-448%
Résultat financier	24 985	-24 652	49 637	199%
Résultat exceptionnel	-19 421	0	-19 421	100%
Résultat Net avant IS	642 006	3 461 154	-2 819 148	-439%

Cumul Variation réalisations/prévisions en € HT.

4. ANALYSE DE L'ACTIVITE 2023

Depuis 2019, après 3 ans marqués par diverses interdictions, les Arènes ont pleinement retrouvé leur public en 2023.

La forte hausse des coûts des fluides pèse sur les charges d'exploitation et donc sur l'équilibre financier de l'activité. Dans ce contexte, les recettes d'exploitation comblent difficilement cette hausse des charges d'exploitation, d'autant plus que ces recettes dépendent quasi exclusivement des recettes de location de la salle (hors DSP). En effet, les recettes annexes sont, quant à elles, très aléatoires.

Fierté des Arènes pour 2023, d'avoir réussi à rassembler des publics de tout âge, dans toutes sortes de manifestations et d'accueillir les équipes de volley ball de la Fédération Brésilienne jusqu'en 2028.

Les Arènes ont été utilisées durant 128 jours en 2023 pour 66 manifestations (événements sportifs, culturels, d'entreprises et des spectacles – hors utilisation des salles de sport annexes par les clubs et les scolaires).

Pour assurer la bonne gestion des Arènes, l'équipe était composée de 7 personnes en janvier 2023 :

- . Un Directeur (CDI) 216 jours (temps de travail annualisé) ;
- . Un responsable administratif CDI 1590 heures (temps de travail annualisé) ;
- . Un régisseur adjoint CDI 1590 heures (temps de travail annualisé) ;
- . Un régisseur adjoint CDI 1590 heures (temps de travail annualisé) ;
- . Un agent d'accueil CDI 1590 heures (temps de travail annualisé) ;
- . Un agent d'accueil CDI 1590 heures (temps de travail annualisé) ;
- . Un agent d'accueil CDI 1590 heures (temps de travail annualisé).

Gestion grande salle :

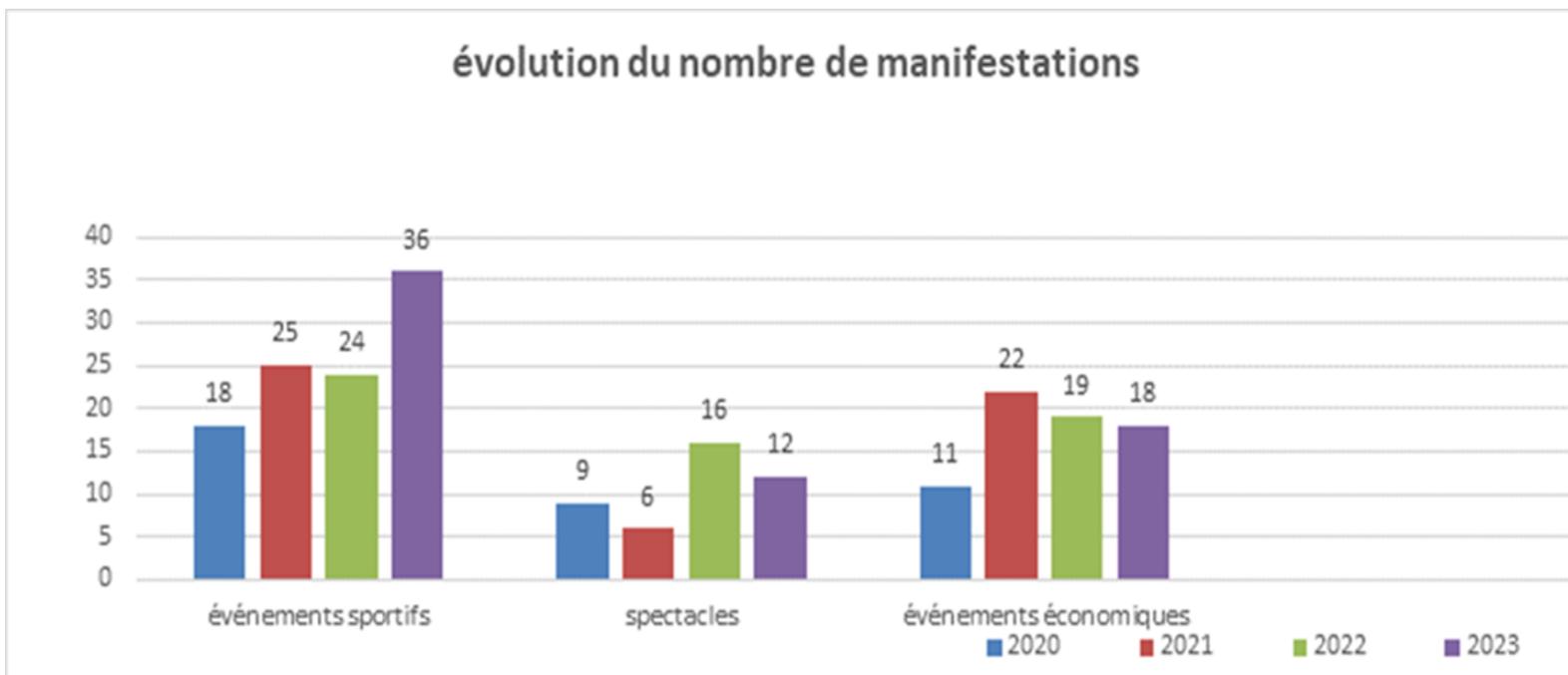
Les Arènes ont été utilisées 128 jours en 2023 pour des événements sportifs, culturels, d'entreprises et des spectacles.

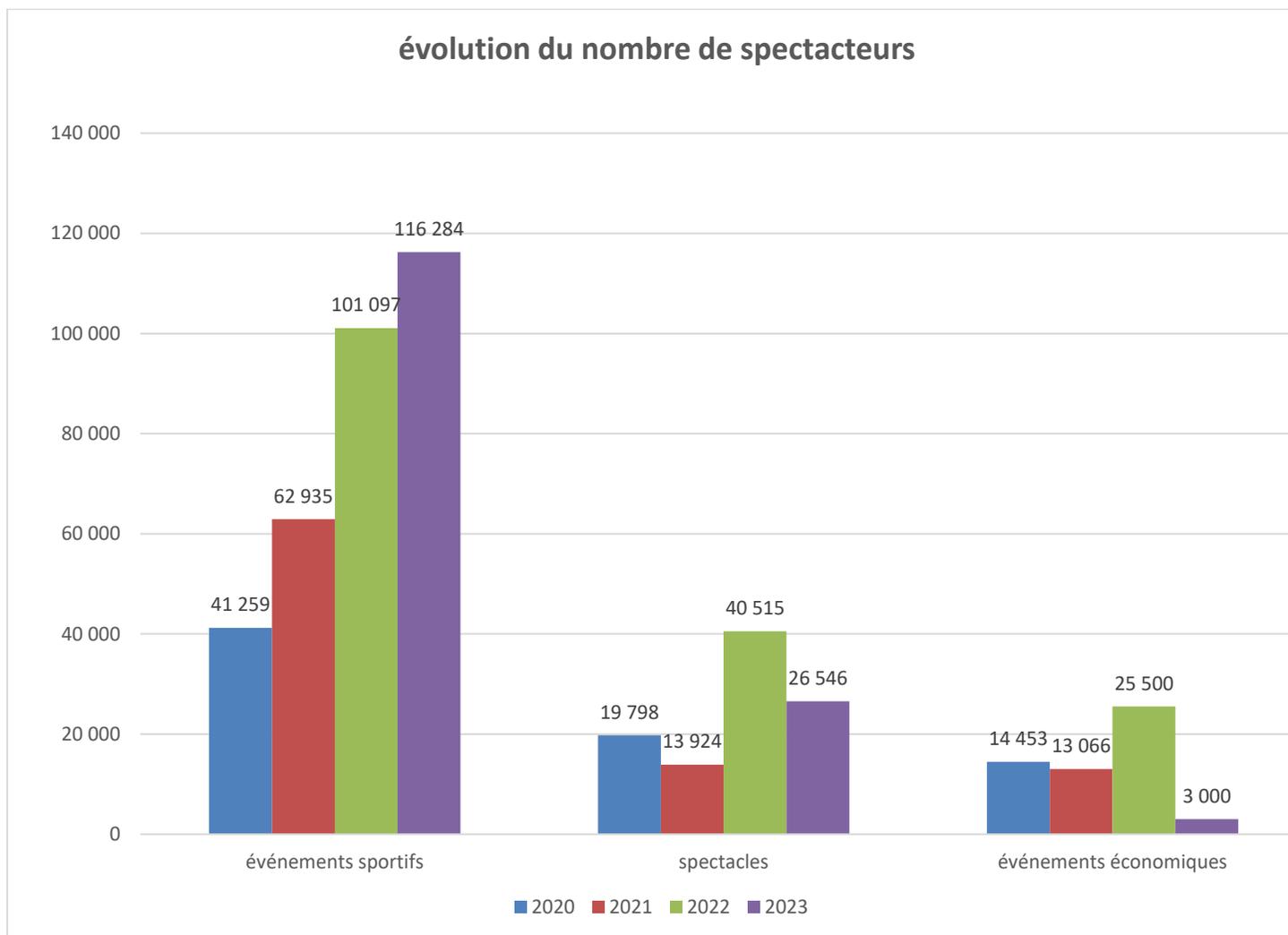
Le nombre de manifestations accueillies sur l'année a augmenté entre 2022 (59) et 2023 (66).

Le nombre de spectacles a évolué de 16 en 2022 à 12 en 2023 mais les événements sportifs ont augmenté significativement, tandis que les événements économiques sont restés quasiment stables.

Le nombre d'évènements d'entreprise est toutefois resté relativement stable entre 2022 (19) et 2023 (18), cela étant dû aux bonnes relations commerciales entretenues par les Arènes.

En ce qui concerne le nombre de spectateurs, il est en baisse passant de 167 112 spectateurs en 2022 à 145 830 spectateurs en 2023 (-21 282 spectateurs).





Journées Ville

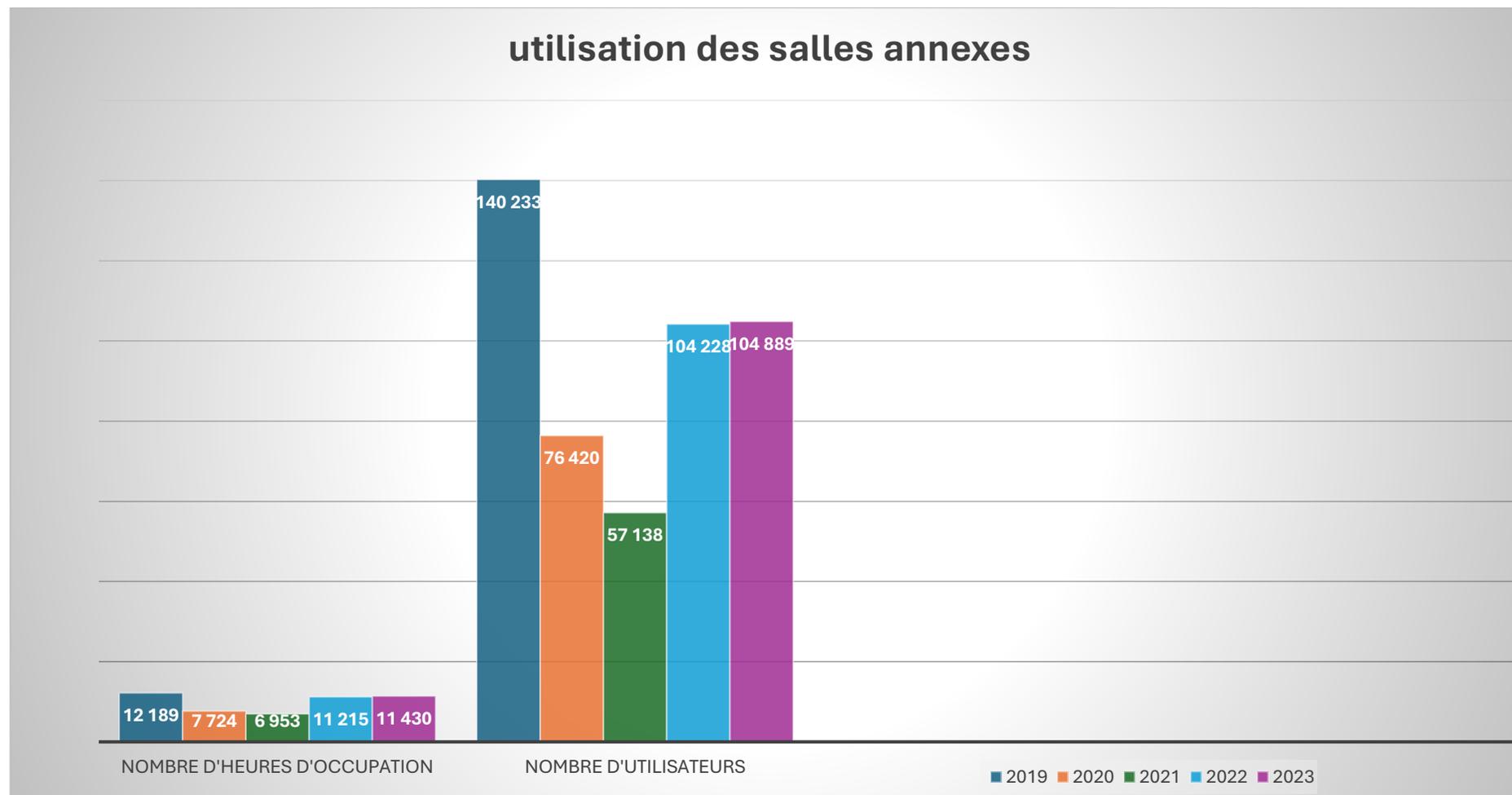
Pour 2023, la ville disposait de 41 journées (+14 journées restantes), elle n'en a utilisé que 27 :

- 19 journées attribuées à Metz Handball dans le cadre de son championnat, Coupe de France ainsi que son parcours en ligue des Champions ;
- 8 journées attribuées au Moselle Open ;

Journées disponibles au 31/12/2023 : 14 journées

Gestion salles annexes

Au niveau de l'utilisation des salles annexes, la programmation est gérée directement par le service Evènementiel et Développement Sportif de la Ville qui attribue aux clubs et écoles de Metz différents créneaux valables pour l'année scolaire.



On constate que les salles annexes ont été plus utilisées qu'en 2022.

5. SITUATION PATRIMONIALE ET INVESTISSEMENTS

En 2023, les Arènes ont réalisé en interne un très gros audit du bâtiment et de nombreux travaux sont apparus comme essentiels pour faire évoluer le bâtiment. Ces derniers seront réalisés au courant de l'année 2024.

La Ville est intervenue plusieurs fois sur des travaux d'entretien du bâtiment :

- . Remplacement projecteurs (led) dans les salles annexes
- . Peinture charpente
- . Remise en état des ascenseurs
- . Sécurisation accès
- . Remplacement vitrages
- . Modernisation armoires électriques
- . Reprise parquet dans la grande salle
- . Diagnostic fissures courives.

6. ELEMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

Communication

- Une page Facebook : 14 000 abonnés au 31 décembre 2023 (- 88 par rapport à 2022)
- Un profil Instagram (2 202 abonnés + 332 par rapport à 2022)
- L'utilisation d'une newsletter (1 870 abonnés + 455 par rapport à 2022)
- Site internet : 104 453 (nombre de sessions) et 74 394 (nombre d'utilisateurs) pour 2023

Les Arènes ont soutenu financièrement plusieurs manifestations et/ou structures : le Moselle Open, Metz Handball et Metz Plage.

Actions responsables et solidaires

Dans le cadre de la charte des 15 engagements écoresponsables des grands événements sportifs signée avec le ministère des Sports et WWF France, les Arènes ont poursuivi leurs actions avec :

- La mise en place de distributeurs sanitaires écoresponsables via Lucart Group (papiers 100% recyclés et de fabrication française).

- La mise en place de cendrier écoresponsable et du recyclage de mégots avec la société CyClope.
- La pérennisation du partenariat avec la société Elise dans le cadre du recyclage des déchets.

Enfin, les Arènes accueillent plusieurs fois par an l’Etablissement Français du Sang dans le cadre de dons du sang en leur mettant gracieusement à disposition le grand hall et en prenant en charge les frais de mise en configuration.

Utilisation de la grande salle

Tout au long de l’année 2023, les Arènes ont proposé une programmation sportive :

- Le Moselle Open ;
- Les matchs de Metz Handball tout au long de la saison ;

Elles ont aussi accueilli plusieurs temps forts culturels comme le spectacle de Redouane BOUGHERABA et Jeff PANACLOC (mars 2023) ;

Utilisation des salles annexes

Les clubs sportifs utilisateurs des salles annexes ont pu bénéficier des salles des Arènes pour se réunir en dehors des créneaux attribués par la ville : réunions, assemblées générales, cocktails.

7. PISTES D'AMELIORATION DU SERVICE

Plusieurs pistes d'amélioration sont en réflexion afin d'améliorer plus encore la qualité des prestations proposées aux Arènes :

- Continuité dans l'amélioration de la qualité d'accueil des clubs dans les salles annexes (mise en place d'écran supplémentaire (baby-gym), renouvellement matériel (musculation, agrès gymnastiques, renouvellement de plusieurs tatamis, rénovation des vestiaires des handballeuses...) ;
- Objectif 2024 : démarcher les fédérations pour obtenir des matchs amicaux, des entraînements. Accueil du Brésil dans le cadre de JO 2024 (site d'entraînement).
- Programme riche en spectacle / adaptation à la jauge des Arènes : Lac des Cygnes – Michel Jonasz – Holiday on Ice – Pat Patrouille- Hoshi - Lord of the sound – Jeff Panacloc – Héritage Goldman – One Night Of Queen – Nina – Chantal Goya etc..

3. FOURRIERE AUTOMOBILE

Service : Direction Organisation, Méthodes, Contrôle de Gestion, Evaluation Année : 2023 Service gestionnaire : Pôle Tranquillité publique, commerce et réglementation	Code délégation : V_FOURRIERE Fourrière automobile	Date : 3 septembre 2024 Politique publique : Tranquillité publique, réglementation et activités commerciales Domaine d'activité : Réglementation																																
Etablissement Situé à : 95 boulevard solidarité, 57000 METZ Nature du contrat : Affermage Signé le : 01/03/2018 Avec effet au : 01/04/2018 Échéance : 29/02/2028 Durée : 10 ans	INDICATEURS ♦ <u>Activité</u> Eléments Financiers (En euros)																																	
Exploitant : Raison sociale : SARL AFM (Auto Fourrière Metz) Forme juridique : SARL Adresse : 55 rue de Phalsbourg 67260 SARRE-UNION Capital : 10 000 € Société dédiée : OUI Société Mère : AFM	Total véhicules mis en fourrière <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Total véhicules mis en fourrière</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2021</td> <td>3 317</td> </tr> <tr> <td>2022</td> <td>3 499</td> </tr> <tr> <td>2023</td> <td>3 659</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Total véhicules mis en fourrière	2021	3 317	2022	3 499	2023	3 659	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chiffre d'Affaires (déléataire)</td> <td>503 164 €</td> <td>541 666 €</td> <td>550 774 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat Net</td> <td>5 693 €</td> <td>5 836 €</td> <td>3 617 €</td> </tr> <tr> <td>Redevances</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> </tr> <tr> <td>Nb de restitutions de véhicules</td> <td>2 429</td> <td>2 626</td> <td>2 662</td> </tr> <tr> <td>Total véhicules mis en fourrière</td> <td>3 317</td> <td>3 499</td> <td>3 659</td> </tr> </tbody> </table>		2021	2022	2023	Chiffre d'Affaires (déléataire)	503 164 €	541 666 €	550 774 €	Résultat Net	5 693 €	5 836 €	3 617 €	Redevances	0 €	0 €	0 €	Nb de restitutions de véhicules	2 429	2 626	2 662	Total véhicules mis en fourrière	3 317	3 499	3 659
Année	Total véhicules mis en fourrière																																	
2021	3 317																																	
2022	3 499																																	
2023	3 659																																	
	2021	2022	2023																															
Chiffre d'Affaires (déléataire)	503 164 €	541 666 €	550 774 €																															
Résultat Net	5 693 €	5 836 €	3 617 €																															
Redevances	0 €	0 €	0 €																															
Nb de restitutions de véhicules	2 429	2 626	2 662																															
Total véhicules mis en fourrière	3 317	3 499	3 659																															
	Nb de restitutions de véhicules <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Nb de restitutions de véhicules</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2021</td> <td>2 429</td> </tr> <tr> <td>2022</td> <td>2 626</td> </tr> <tr> <td>2023</td> <td>2 662</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Nb de restitutions de véhicules	2021	2 429	2022	2 626	2023	2 662	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Chiffre d'Affaires (déléataire)</th> <th>Résultat Net</th> <th>Redevances</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2021</td> <td>503 164 €</td> <td>5 693 €</td> <td>0 €</td> </tr> <tr> <td>2022</td> <td>541 666 €</td> <td>5 836 €</td> <td>0 €</td> </tr> <tr> <td>2023</td> <td>550 774 €</td> <td>3 617 €</td> <td>0 €</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Chiffre d'Affaires (déléataire)	Résultat Net	Redevances	2021	503 164 €	5 693 €	0 €	2022	541 666 €	5 836 €	0 €	2023	550 774 €	3 617 €	0 €								
Année	Nb de restitutions de véhicules																																	
2021	2 429																																	
2022	2 626																																	
2023	2 662																																	
Année	Chiffre d'Affaires (déléataire)	Résultat Net	Redevances																															
2021	503 164 €	5 693 €	0 €																															
2022	541 666 €	5 836 €	0 €																															
2023	550 774 €	3 617 €	0 €																															
	Interventions hors Metz <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Interventions hors Metz</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2021</td> <td>357</td> </tr> <tr> <td>2022</td> <td>380</td> </tr> <tr> <td>2023</td> <td>377</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Interventions hors Metz	2021	357	2022	380	2023	377																									
Année	Interventions hors Metz																																	
2021	357																																	
2022	380																																	
2023	377																																	

Ce rapport a été établi à partir des informations transmises par le délégataire (rapport d'activités, comptes annuels) et des informations du logiciel de la Ville de Metz (LOGITUD) concernant l'activité de fourrière.

1. COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION

<i>Compte de résultat de la délégation</i>				
Délégation :	Année		2023	
Fourrière automobile	Réglementation			
	2022	2023	Ecart en €	Ecart en % 2023 - 2022
Produits d'exploitation				
Recettes Activité	506 206	565 848	59 642	12%
Subventions	35 460	15 074	- 50 534	-143%
Autres Produits et reprises	571	725	154	27%
Total Produits d'exploitation	542 237	551 499	9 262	2%
Charges d'exploitation				
Achats, Serv Ext et autres	337 573	321 761	- 15 812	-5%
Sous traitance	-	-	-	
Charges de personnel	199 340	254 086	54 746	27%
Redevances Collectivité	-	-	-	
Frais de siège	-	-	-	
Dotations aux amortissements	13 959	14 443	484	3%
Dotations aux provisions	-	-	-	
Autres charges	367	56	- 311	-85%
Total Charges d'exploitation	551 239	590 346	39 107	7%
Résultat d'exploitation	- 9 002	- 38 847	- 29 845	332%
Excédent Brut d'Exploitation	4 753	- 25 073	- 29 826	-628%
Résultat financier	- 2 092	- 2 039	53	-3%
Résultat exceptionnel	17 997	45 141	27 144	151%
Impôts bénéfice	1 067	638	- 429	-40%
Résultat net	5 836	3 617	- 2 219	-38%

Compte de résultat en € H.T.

2. ANALYSE FINANCIERE

Pour cette 6^{ème} année d'exploitation, le compte de résultat ci-dessus détaille les recettes perçues par le délégataire dans le cadre de son activité ainsi que les charges liées à son exploitation de ce service public.

Les recettes totales d'un montant de 551 499 € pour 2023 sont cette année encore supérieures aux estimations du compte d'exploitation prévisionnel (CEP). Il faut y voir le reflet d'une activité en croissance continue depuis plusieurs années. Le travail conjoint du délégataire et des services municipaux porte ses fruits. La maraude mise en place avec la police municipale a permis de passer de 1860 véhicules enlevés en début de contrat à 3659 en 2023, l'activité a donc plus que doublé en 6 années ce qui se reflète sur les recettes de la délégation.

Cependant, la hausse de l'activité a généré plus de dépenses. Les charges d'exploitation, d'un montant total de 590 346 €, **ont augmenté plus fortement que les recettes**. Globalement, le gestionnaire a réduit ses coûts par rapport à l'an passé, sans toutefois revenir aux coûts des exercices antérieurs, notamment sur les achats et approvisionnement. Cependant, deux postes sont très importants et conduisent à cette hausse globale :

- **Les locations ont dépassé les 100K€** sur l'exercice. Pour mémoire, les véhicules sont en leasing ce qui génère d'importants coûts de location, d'autant que l'activité s'accroît.
- **Les frais de personnel ont augmenté de 27%** ce qui est très important. Cette hausse est liée à un rappel Urssaf et une augmentation des heures supplémentaires liées à une plus grande activité.

Il en résulte une baisse notable du résultat sur cet exercice, celui-ci s'élève à 3617€ alors qu'il s'était maintenu entre 5 500 et 6 000€ avec une belle régularité depuis le début du contrat.

Par ailleurs et pour mémoire, un certain nombre d'investissement prévus au contrat initial n'avaient pas été réalisés par le délégataire : construction d'un hangar, acquisition de matériel,... La ville de Metz a réalisé ces investissements, puis refacture les dépenses au délégataire. Le plan de financement initial et le compte d'exploitation prévisionnel du contrat ont été actualisés pour prendre en compte ces changements. Un avenant a été conclu pour intégrer ce nouvel équilibre financier au contrat. A ce jour, le délégataire est à jour de ses obligations de remboursement.

3. ECARTS ENTRE LE BUDGET DE DEPART ET LES REALISATIONS

Pour cette 6^{ème} année d'exploitation, les variations entre le budget de départ et la réalisation du contrat sont les suivantes :

◆ Période de	2018	à fin	2023		
En €uros	Cumul Réalisé	Cumul Prévu	Ecart Réal-Prév	Ecart en %	
Recettes Activité	2 295 060	2 379 498	-84 437	-4%	
Autres Produits et reprises	6 589	0	6 589	100%	
Σ Produits	2 349 127	2 379 498	-30 370	-1%	
Achats, Serv Ext et autres	1 242 198	336 995	905 203	73%	
Charges de personnel	875 897	1 226 102	-350 205	-40%	
Redevances Collectivité	20 000	100 661	-80 661	-403%	
Frais de siège	0	17 256	-17 256		
Dotations aux amortissements	37 462	421 913	-384 451	-1026%	
Autres charges	138 887	110 831	28 056	20%	
Σ Charges	2 314 444	2 233 890	80 554	3%	
Résultat d'exploitation	34 683	145 607	<b style="color: red;">-110 924	<b style="color: red;">-320%	
Résultat financier	-5 188	-41 547	36 359	-701%	
Résultat exceptionnel	62 887	0	62 887	100%	
Résultat Net avant IS	92 382	104 060	<b style="color: red;">-11 678	<b style="color: red;">-13%	

Cumul Variation réalisations/prévisions en € H

4. ANALYSE DE L'ACTIVITE 2023

La durée moyenne de garde :

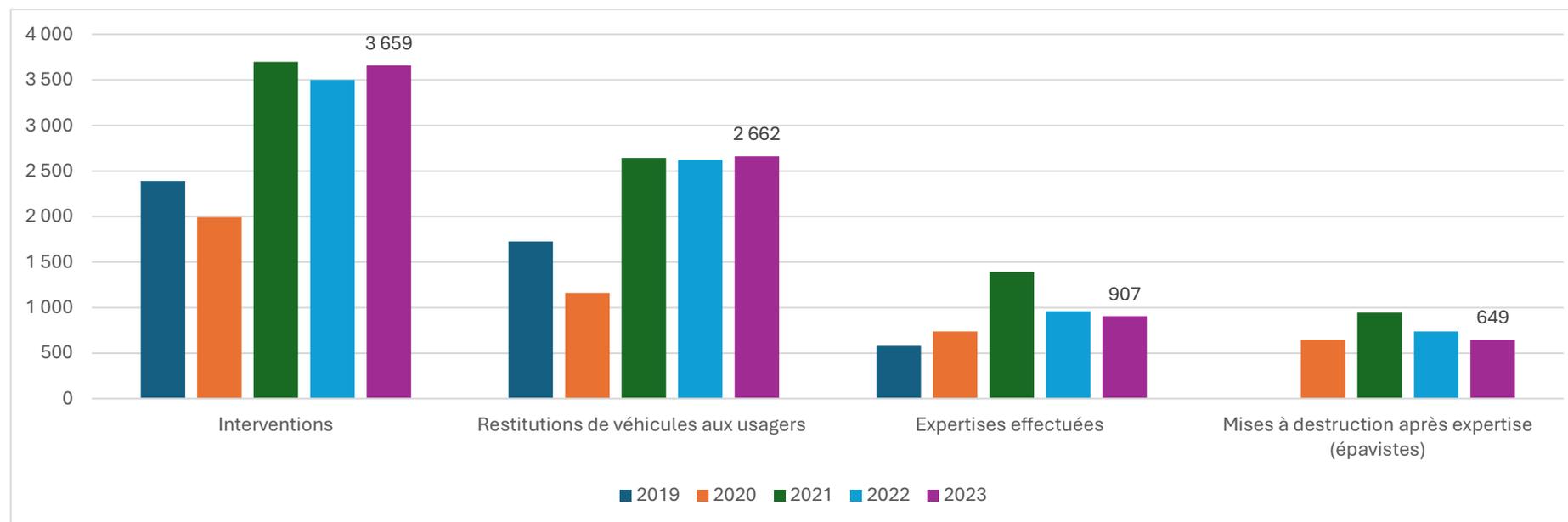
10,24 en 2023, en forte hausse par rapport à 2022 (7,85jours)

Le nombre d'heures d'ouverture au public effective :

71h par semaine complète, sans compter les heures de restitution par rdv le dimanche.

Evolution de l'activité entre 2019 et 2023 :

	2019	2020	2021	2022	2023
Interventions	2 390	1 992	3 697	3 499	3 659
Restitutions de véhicules aux usagers	1 726	1 161	2 644	2 626	2 662
Expertises effectuées	581	737	1 391	959	907
Mises à destruction après expertise (épavistes)		647	946	739	649



Tarif de restitutions de véhicules aux usagers :

127,65€ pour l'enlèvement + 6,75€ / jour de frais de garde

Le nombre véhicules déplacés :

11 véhicules en 2023 pour cas de force majeure

Le nombre de véhicules saisis (par catégories) et immobilisés par astreinte judiciaire :

9 véhicules pour 2023, 21 véhicules pour 2022

Personnel affecté (en équivalent temps plein) directement ou indirectement :

5,5 Equivalent Temps Plein :

- Le chef d'entreprise
- 2 secrétaires (1 à mi-temps et 1 à pleins temps)
- 3 chauffeurs dont un à mi-temps
- 1 sous-traitant

Les activités de fourrière hors ban communal de la Ville de Metz réalisées grâce aux biens relevant du présent Contrat :

- Nombre de véhicules mis en fourrière hors communes : **377**

Nombre de conventions passées par des communes extérieures avec le fourrieriste :

- | | |
|-----------------------------|---------------------|
| ▪ CHATEL SAINT GERMAIN | ▪ AUGNY |
| ▪ BAZONCOURT | ▪ WOIPPY |
| ▪ SORBÉY | ▪ LA MAXE |
| ▪ COURCELLES CHAUSSY | ▪ SCY CHAZELLES |
| ▪ SERVIGNY LES SAINTE BARBE | ▪ MONTIGNY LES METZ |
| ▪ LONGEVILLES LES METZ | ▪ MOULINS LES METZ |
| ▪ ARS LAQUENEXY | ▪ JURY |
| ▪ MARLY | ▪ POUILLY |

Autres collectivités où la fourrière est intervenue (pas de convention) :

- | | |
|---------------------|-------------------------|
| ▪ CORNY SUR MOSELLE | ▪ VANY |
| ▪ MECLEUVES | ▪ OGY/MONTOY FLANVILLE |
| ▪ ARS SUR MOSELLE | ▪ AMNEVILLE |
| ▪ ANCY/DORNOT | ▪ HAYANGE |
| ▪ AMANVILLERS | ▪ SAINT JULIEN LES METZ |

- PELTRE
- BAN SAINT MARTIN
- SAINTE MARIE AUX CHENES
- VERNY
- GORZE
- SILLY SUR NIED
- VAUX
- SANRY SUR NIED
- SAINT PRIVAT LA MONTAGNE
- SOLGNE
- CHARLY ORADOUR
- SAINT AVOLD
- TENDELING
- FOLKLING
- LESMENILS
- POURNOY LA CHETIVE

- SARRE UNION
- PIERREVILLERS
- BOUSBACH
- SPICHEREN
- SAULNY
- CHEMINOT
- BEHREN LES FORBACH
- RETONFEY
- CREUTZWALD
- MEY
- COLLIGNY
- BECHY
- FORBACH
- KERBACH
- RIMSDORF

Collectivités ou la fourrière est intervenue

- ARS LAQUENEXY
- AUGNY
- BAZONCOURT
- CHATEL SAINT GERMAIN
- LA MAXE
- COURCELLES CHAUSSY
- BAN SAINT MARTIN
- MOULINS LES METZ

- MONTIGNY LES METZ
- LONGEVILLE LES METZ
- MARLY
- SCY CHAZELLES
- SERVIGNE LES STE BARBE
- SORBÉY
- WOIPPY

5. SITUATION PATRIMONIALE ET INVESTISSEMENTS

VEHICULES D'INTERVENTIONS

Nombre et types de véhicules :

1 Grand MIDLUM

1 Petit MIDLUM

1 IVECO

1 4X4

1 Renault Mascot

Accidentologie et pannes sur véhicules d'interventions :

Vols à répétition

Agression verbale des chauffeurs

Menace avec arme vis-à-vis des chauffeurs

Plusieurs accidents causés par le même chauffeur à cause de son manque de rigueur (les assurances ont tout prit en charge)

Opérations de gros entretiens, maintenances et de contrôles techniques :

Remplacement conduite turbo gros camion

Remplacement câble de treuil sur tous les camions

Remplacement des durites sur les camions

Dépose repose pied de grue gros camion

Remplacement bague de panier gros camion

Remplacement des flexibles sur tous les camions

Remplacement mécanisme du câble de treuil

Changement moteur essuie-glace gros camion

Contrôle technique de tous les véhicules

Grosses opérations d'entretien / maintenance sur le parc de fourrière :

Remplacement et fixations de plusieurs grillages à la suite des différentes dégradations faites par des personnes extérieures.

6. PISTES D'AMELIORATION DU SERVICE

Les services municipaux et le délégataire travaillent ensemble sur plusieurs pistes en vue d'améliorer le service :

- Un meilleur suivi financier est souhaité par la municipalité. Pour ce faire nous échangeons en vue de parvenir à une meilleure concordance entre les différents postes comptables et le suivi d'activité par les services gestionnaires de la Ville. L'objectif est de définir les postes et libellés permettant une analyse plus juste des recettes et des charges dans le compte de résultat du délégataire.
- La maraude a démontré son utilité. Elle sera donc pérennisée ce qui permet d'équilibrer l'activité journalière du service public d'enlèvement.
- Les emplois de chauffeur seront confirmés afin de garantir l'amplitude horaire du fonctionnement de la fourrière définie par la collectivité.
- L'investissement dans un nouveau camion est prévu.
- La finalisation du hangar doit être réalisée.

3

SERVICE GÉRÉ EN RÉGIE

1. CAMPING MUNICIPAL

CAMPING MUNICIPAL DE METZ

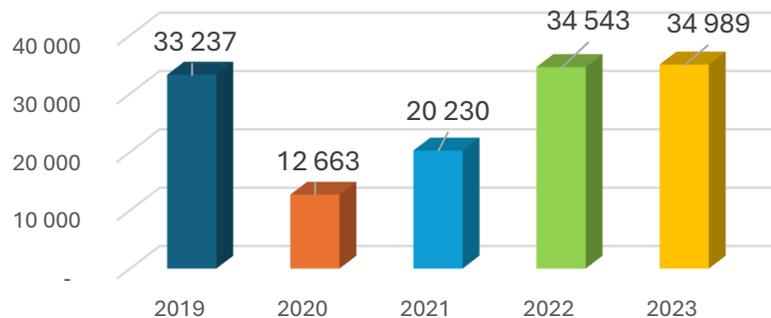
Statistiques

		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	TOTAL	%
2022	Entrées	Covid - 19	2 307	4 099	5 389	5 626	3 980	470	21 871	
	Nuitées	Covid - 19	3 867	6 329	8 764	8 783	6 075	725	34 543	
	RECETTES		43 144€	72 493€	95 892€	96 221€	76 699€	11 935€	396 384€	
2023	Entrées	855	2 152	4 031	5 471	5 401	3 977	1 084	22 971	5,03%
	Nuitées	1301	3 580	6 204	7 907	7 992	6 240	1 765	34 989	1,30%
	RECETTES	13 889€	46 176€	79 164€	92 061€	93 065€	80 268€	28 044€	432 667€	9,15%

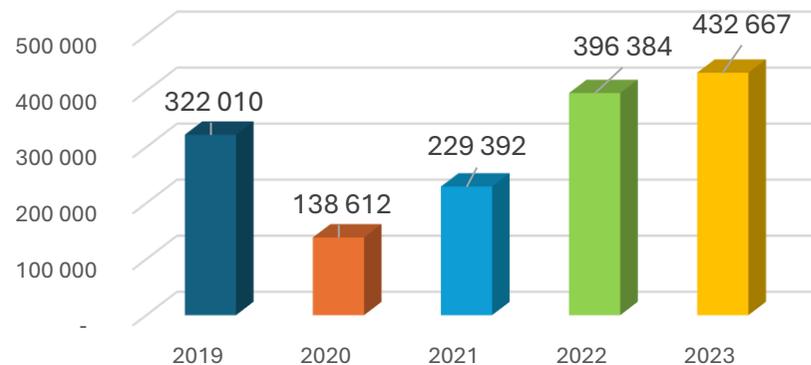
2022 : ouverture le 02 mai et fermeture le 09 octobre 2022

2023 : ouverture le 15 avril et fermeture 15 octobre 2023

Evolution du nombre de nuitées au Camping Municipal



Recettes annuelles (en €)



Le Camping Municipal de Metz, classé 3 étoiles, fait partie intégrante des éléments dynamiques favorisant l'attractivité de la Ville par l'hébergement des touristes, de mi-avril à mi-octobre.

Le camping est géré règlementairement en régie directe par un Budget Annexe, cette gestion permettant de dégager le coût réel du service, celui-ci étant financé par les usagers.

Il convient de souligner que le site municipal est avant tout un camping de passage (2 nuits sur place en moyenne) où s'arrêtent les estivants (une quarantaine de nationalité dont essentiellement des Hollandais, Allemands, Belges et Français) partant vers le sud de la France

L'Eurométropole et la mairie de Metz ont entrepris des travaux d'agrandissement, de sécurisation et de réaménagement de l'aire de stationnement de camping-cars devant le camping (allée de Metz Plage). De 8 places non payantes, elle peut accueillir depuis le 14 septembre 2022 jusqu'à 23 véhicules simultanément dans des emplacements individuels payants. Cette modification est équipée d'une alimentation en eau (payant), de dispositifs de vidange gratuits (des eaux noires et grises). La gestion est assurée par le Pôle Sports (budget annexe du camping) depuis le 14 septembre 2022. L'aire de camping-cars est assujettie au paiement de la taxe de séjour

Chiffre d'affaires aire de camping-cars 2023				
Mois	Stationnement	Taxe de séjour	Borne eau	TOTAL
Janvier	1 203,36 €	86,02 €	0,00 €	1 289,38 €
Février	994,00 €	66,66 €	0,00 €	1 060,66 €
Mars	860,00 €	62,70 €	0,00 €	922,70 €
Avril	3 566,00 €	275,22 €	12,00 €	3 853,22 €
Mai	8 120,00 €	609,18 €	152,00 €	8 881,18 €
Juin	6 622,00 €	641,52 €	180,00 €	7 443,52 €
Juillet	7 184,00 €	548,46 €	232,00 €	7 964,46 €
Août	9 828,00 €	774,84 €	144,00 €	10 746,84 €
Septembre	8 726,00 €	641,52 €	180,00 €	9 547,52 €
Octobre	7 704,00 €	581,46 €	228,00 €	8 513,46 €
Novembre	2 460,00 €	152,02 €	88,00 €	2 700,02 €
Décembre	5 812,00 €	142,78 €	148,00 €	6 102,78 €
Total	63 079,36 €	4 582,38 €	1 364,00 €	69 025,74 €

Bilan de la saison touristique du camping municipal 2023

Malgré le mauvais temps en juillet et août, les émeutes de début juillet, la saison 2023 a été positive.

- . 35 888 personnes.
- . 13 151 camping-cars et caravanes.
- . 4 582 tentes.

. Mails : réponses réservations ou renseignements : 4 821 mails

Les touristes apprécient toujours les expositions au Centre Pompidou-Metz, le Festival Constellations et les Fêtes de la Mirabelle.

Une amélioration de la fréquentation par rapport à 2022

Le nombre de nuitées enregistrées s'est élevé à 34 989 soit une hausse de 1,30% par rapport en 2022.

Le nombre d'entrées enregistrées s'est élevé à 22 971 soit une hausse de 5,03% par rapport en 2022.

Concernant l'origine géographique des touristes, on trouve cette année une **prédominance Allemande qui représente 32,00% des clients.**

Parmi les autres visiteurs : les Néerlandais (28,80 %), les Français (21,20 %) et 17,80% d'étrangers provenant de 42 pays différents.

Un chiffre d'affaires en hausse

Le camping n'a pas désempli de la saison. Le chiffre d'affaires s'élève à 432 667€ T.T.C (ouverture du 15 avril au 15 octobre 2023), contre 396 384 € TTC en 2022 (ouverture du 02 mai au 15 octobre 2022).

La répartition des effectifs par emploi métiers s'établit comme suit :

- . 1 responsable (personnel mairie)
- . Hôtesse de caisse : 4 saisonniers et 1 personne détachée des piscines (personnel mairie)
- . Veilleurs de nuit : 3 saisonniers
- . Agents de placement et d'accueil : 7 saisonniers
- . Un agent technique chargé de l'entretien et de travaux confortatifs (personnel mairie)

Pistes d'amélioration du service pour 2024

Budget fonctionnement camping 2024 : **89 107€**

Budget investissement camping 2024 : **157 740€**

- . Remplacement conduite d'eau.
- . Achat de bornes de distribution eau et électricité.
- . Travaux d'engazonnement

- . Achat nettoyeur haute pression
- . Batterie de traction (véhicule)
- . Achat de deux caméras
- . Achat tondeuse autoportée



Rapport annuel de synthèse

DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Synthèse 2023

Conception / réalisation Mission aide au pilotage / Ville de Metz

Date Octobre 2024



RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Désignée par le Conseil Municipal de la Ville de Metz, la Commission Consultative des Services Publics a un rôle prééminent en matière d'aide à la gestion des services publics locaux.

En effet, même si les textes définissent de manière stricte le rôle de la Commission Consultative des Services Locaux (CCSPL), ses interventions sont utiles pour mieux appréhender la qualité du service public et par la même son efficacité.

1 – Le rôle de la CCSPL tel que prévu par les textes

La loi distingue deux types de saisines obligatoires de la commission : pour avis ou pour examen.

1.1. La Commission intervient pour avis préalable à la décision de principe soumise à l'assemblée délibérante :

- sur tout projet de délégation de service public,
- sur tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière,
- sur tout projet de partenariat,
- sur tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement.

L'avis porte sur le projet, le principe, les statuts, à l'exclusion des modalités économiques et financières, ou de durée qui pourront utilement faire l'objet d'une simple présentation pour information.

Il est précisé que les avenants de prorogation ou de renouvellement des contrats de délégation de service public ne sont pas formellement soumis à avis préalable de cette Commission. Ils pourront faire l'objet d'une présentation pour simple information.

1.2. La Commission a également pour mission d'examiner chaque année :

- les rapports annuels présentés par les délégataires de service public prescrits à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
- les rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'assainissement, d'eau potable

- et d'élimination des déchets,
- le rapport mentionné à l'article L.1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

La soumission pour examen n'implique pas l'expression d'un avis obligatoirement transmis à l'Assemblée. L'Assemblée peut donc prendre acte de la présentation des rapports antérieurement ou postérieurement à l'examen de la Commission.

Les remarques, observations émises par la Commission, au cours de cet examen, font l'objet d'un relevé de conclusions transmis pour information à l'Assemblée.

Notamment, il est prévu que la Commission se réunisse tous les ans afin de préparer un rapport de son activité au cours de l'année précédente. Ce rapport est présenté au Conseil Municipal. C'est l'objet du présent document.

1.3. Pour examen des propositions relatives à l'amélioration des services publics locaux :
L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « *la majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux* ».

Ce dernier point n'est pas développé par les textes législatifs. Cette mission laisse donc de grandes latitudes pour soumettre à l'avis de la Commission tout sujet lié à l'exécution et à l'amélioration des services publics locaux (rien n'interdit que le Président de la Commission demande aux membres d'accepter d'inscrire un point à l'ordre du jour).

Notamment, il est précisé que les synthèses faites des rapports annuels des délégués contiennent toutes des pistes d'amélioration du service public concerné qui doivent être discutées avec les délégués à l'issue de l'examen des rapports annuels.

2 – Le mode de fonctionnement des CCSPL

Tout d'abord, il est rappelé qu'une Commission Consultative des Services Publics Locaux est composée d'élus (à la représentation proportionnelle) auxquels s'adjoignent des représentants d'associations locales. Sa composition doit permettre une expression pluraliste des élus, mais également associer, aux avis des compétences qui se manifestent par l'intermédiaire des représentants des associations locales.

C'est ainsi qu'à la fin de chaque séance, après épuisement de l'ordre du jour, le Président de la commission doit inviter les membres à faire part de leurs suggestions et propositions et les soumettre à l'approbation de la commission, pour étude et/ou mise en œuvre immédiate.

À la séance suivante, la présentation qui sera faite du traitement qu'il sera possible techniquement ou financièrement d'accorder aux propositions relève de l'information ou de l'examen, et n'a pas à donner lieu à l'expression d'un avis.

Les textes ne préconisent pas de vote formel, sauf pour l'inscription de propositions à l'ordre du jour, puisqu'elle doit être l'expression d'une majorité des membres. Néanmoins, à l'exclusion des présentations pour information ou pour examen, chaque fois que l'avis est formellement requis, il conviendra de le constater par un vote permettant d'identifier clairement le positionnement de la majorité des membres à l'égard du sujet évoqué et de le consigner au procès verbal de séance.

3 – Les réunions de la CCSPL au cours de l'exercice 2023

La Commission s'est réunie le 27 novembre 2023 sur les points suivants :

- Examen des rapports annuels 2022 des délégataires des services publics ;
- Examen du rapport annuel 2022 sur le camping municipal géré en régie ;

Julien HUSSON
Adjoint au Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Husson', is written over a long, thin horizontal line that extends from the left side of the page towards the right.

